

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

**1. ANNEXES**

1	Décision du Président du Tribunal administratif de Guyane n° E1800013/97 du 29/05/2018.
2	Arrêté DEAL/UPR/n°119 du 28/06/2018 du Préfet de la Région Guyane prescrivant l'enquête publique, modifié par l'arrêté DEAL/UPR/n°130 du 11/07/2018 du Préfet de la Région Guyane..
3	Parution de l'avis d'Enquête Publique dans les Journaux France-Guyane et L'Apostille les 15, 20 juin 2018 et 20 juillet 2018.
4	Avis d'Enquête Publique.
5	Articles parus dans France Guyane.
6	Certificats d'affichage rédigés par les 15 mairies + Affichage Réglementaire réalisé par <b>TE&amp;PGF</b> .
7	Analyse comptable des registres d'enquêtes en Mairies.
8	Synthèse des Avis du Registre dématérialisé.
9	Ensemble des tableaux de dépouillement (par série de 150 mails).
10	Avis déposés par formulaires individuels ou abordant des thèmes divers.
11	Procès- verbal de synthèse adressé au Maître d'Ouvrage.
12	Exploitation par thèmes des observations réalisées par la commission d'enquête.
13	Réponse de <b>TE&amp;PGF</b> au PV de synthèse.
14	Copie des registres d'Enquête Publique.
15	

**ANNEXE 1**

Décision du Président du Tribunal Administratif de Guyane n° E18000013/97 du 29 mai 2018

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUYANE**

29/05/2018

N° E18000013 /97

**LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

**Décision de remplacement commissaire**

Vu enregistrée le 16/05/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Directeur Général de la SOCIETE TOTAL E&P GUYANE demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet une autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploitation au sein du permis exclusif de recherches "Guyane Maritime", en application des dispositions du code minier ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision du 28/05/2018 portant constitution pour le projet susvisé d'une commission d'enquête ;

Vu l'empêchement de Madame Sophia LOUIS pour cause de conflit d'intérêts ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La décision du 28/05/2018 portant constitution pour le projet susvisé d'une commission d'enquête est modifiée comme suit :

**Président :**

Monsieur Daniel CUCHEVAL

**Membres titulaires :**

Monsieur Laurent BALMELLE  
Madame Maryse GAUTHIER  
Monsieur Claude Henri BERNA  
Monsieur Serge BOULARD

**ARTICLE 2** : Madame Maryse GAUTHIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de Madame Sophia LOUIS.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

**ARTICLE 4 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** La décision en date du 28 mai 2018 du président du Tribunal Administratif de la Guyane désignant une commission d'enquête est annulée.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera notifiée à la SOCIETE TOTAL E&P GUYANE, à Mme Sophia LOUIS et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Cayenne, le 29/05/2018.

Le Président par intérim,

Signé

Gilles PRIETO

Pour expédition conforme,  
Le Greffier en Chef,  
Ou par délégation le greffier,



ANNEXE 2

**Arrêté DEAL/UPR/N°119 du 28/06/2018 du Préfet de la Région Guyane  
prescrivant l'enquête publique modifié par l'arrêté DEAL/UPR/N°130 du  
11/07/2018 du Préfet de la Région Guyane.**



PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Pilotage, Stratégie du Développement Durable  
Unité procédures et réglementation

Arrêté DEAL/UPR/N° 119 du 28 juin 2018  
Portant ouverture de l'enquête publique, relative à la demande de la société TOTAL E&P  
GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration  
pétrolière en mer, sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane  
Maritime » dont elle est titulaire.

Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code Minier, notamment les articles L.161-1, L.152-6-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.122-1, L.123-1, R.122-6, R.123-6 et suivants ;

Vu la Loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

Vu le décret n° 47-1016 du 7 juin 1947, relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;

Vu le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockages souterrains complétés par l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016 relatif aux travaux de recherche par forage et d'exploitation par puits de substances minières ;

Vu le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L.122-1 et L.122-7 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-146 du 26 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 15 avril 2016, relatif à la nomination de M. Yves de ROQUEFEUIL, administrateur territorial, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

Vu le décret n° 2016-1303 du 4 octobre 2016 relatif aux travaux de recherche par forage et d'exploitation par puits de substances minières ;

Vu le décret du 02 août 2017 portant nomination de M. Patrice FAURE, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2017-06-28-003 du 28 août 2017 portant délégation de signature à M. Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

Vu l'arrêté du Premier ministre, du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, du ministre de la cohésion des territoires et de la ministre des outre-mer en date du 19 décembre 2017, relatif à la nomination de M. Raynald VALLEE, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (groupe II) de Guyane pour une durée de quatre ans, à compter du 8 janvier 2018 ;

1

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2018-01-26-0003 du 26 janvier 2018 portant subdélégation de signature administrative et financière du personnel d'encadrement de la DEAL de la Guyane ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2017 prolongeant le permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis de Guyane Maritime », jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 et autorisant sa mutation à la société Total E&P Guyane française SAS (TEPGF) ;

Vu le dossier déposé par Monsieur Frédéric LINSIG, directeur général de la SAS TOTAL E&P Guyane française (TEPGF) le 16 mars 2018 auprès du préfet de la Guyane, qui a fait l'objet d'une demande de complément le 23 mars 2018 par les services de la DEAL, pour aboutir au dépôt d'une version finale le 3 avril 2018, afin de solliciter l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière au sein du Permis Exclusif de Recherche « Guyane Maritime » dont elle titulaire ;

Vu le rapport du service instructeur de la DEAL Guyane, unité mines et carrières, en date du 9 avril 2018, jugeant recevable la demande de la société TEPGF, sollicitant l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) ;

Vu l'avis délibéré n° Ae 2018-35 de l'Autorité environnementale (Ae), conseil général de l'environnement et du développement durable, sur les travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973) par Total E&P Guyane française, adopté en séance du 30 mai 2018 ;

Vu le mémoire en réponse de la SAS TOTAL E&P Guyane française (TEPGF) à l'avis délibéré de l'Autorité environnementale (Ae) sur les travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973) du 13 juin 2018 ;

Vu la décision fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs pour l'année 2018 ;

Vu la décision n° E18000013/97 du 29 mai 2018 du président du Tribunal Administratif de la Guyane, désignant une commission d'enquête constituée comme suit : Président, M. Daniel CUCHEVAL, membres titulaires : M Laurent BALMELLE, Mme Maryse GAUTHIER, M. Claude-Henri BERNA et M. Serge BOULARD ;

Vu les dates d'enquête publique définies en concertation avec la commission d'enquête et notamment son président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 fixant pour l'année 2018 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de la Guyane, à savoir France Guyane et L'Apostille ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Conformément au décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, une enquête publique de 39 jours sera ouverte **du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018 inclus**, à l'effet de connaître l'avis du public sur la demande présentée par la SAS TOTAL E&P Guyane française (TEPGF), concernant :

- La demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière en mer, au sein du Permis Exclusif de Recherche (PER) « Guyane Maritime » dont elle titulaire.

**Les communes concernées par le projet sont :** Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock.

Cette campagne se compose d'un forage ferme dit « Nasua » et de 4 forages conditionnels, qui ne seront effectués qu'en cas de résultats positifs sur le premier forage. La substance recherchée est le pétrole.

Vu l'échéance de la prolongation exceptionnelle du PER au 1<sup>er</sup> juin 2019, ces 4 forages conditionnels (puits d'appréciation) seraient effectués dans le cadre d'une transformation de ce PER en concession, option qui

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

reste encore réglementairement envisageable suite à la promulgation de la Loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement.

La zone de travaux de recherche se situe à environ 170 km au large de Cayenne, dans une profondeur d'eau de l'ordre de 2100 mètres. Seules les coordonnées précises du puits ferme sont connues, celles des puits d'appréciation sont pour le moment notionnelles et pourraient légèrement évoluer au vu des résultats du 1<sup>er</sup> forage.

**Article 2 : Le responsable du projet est** la société TOTAL E&P Guyane française, représentée par son directeur général, M. Frédéric LINSIG, siège social : 2 place Jean Milier, 97400 Courbevoie. Ses représentants en Guyane sont : M. Olivier WATTEZ, directeur général ([olivier.wattez@total.com](mailto:olivier.wattez@total.com)) et Mme Christiane EYGUN, directrice HSE, immeuble Jumbo Center, lotissement Collery, route de Dégrad des Cannes, 97346 Cayenne cedex ([christiane.eygun@total.com](mailto:christiane.eygun@total.com) - 06 17 56 44 58). Le contact pour le projet est : [info.guyane-maritime@total.com](mailto:info.guyane-maritime@total.com).

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service Risques, Energies, Mines et Dechets (REMD). La personne en charge du dossier est M. Adrien ORTELLI - coordonnées : 0594 29 75 42 - courriel : [adrien.ortelli@developpement-durable.gouv.fr](mailto:adrien.ortelli@developpement-durable.gouv.fr) ou [remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr) - adresse : DEAL Guyane, rue du Vieux Port, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

**Article 3 :** Une commission d'enquête, composée de cinq (5) commissaires enquêteurs a été désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane, elle est constituée comme suit :

- **Président :** M. Daniel CUCHEVAL – retraité – résidant à Cayenne.
- **Membres titulaires :**
  - M. Laurent BALMELLE – ingénieur conseil indépendant, dirigeant d'entreprise, résidant à Cayenne.
  - Mme Maryse GAUTHIER née Zulemaro – retraitée – résidant à Remire-Montjoly.
  - M. Claude-Henri BERNA – retraité – résidant à Kourou.
  - M. Serge BOULARD – retraité – résidant à Remire-Montjoly.

**Article 4 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires, à savoir l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (Ae) et la réponse à l'avis de l'Ae seront consultables :

- **sur internet** aux adresses suivantes: préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public-enquêtes publiques).
- **sur support papier** à la DEAL Guyane (unité procédures et réglementation) située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex – 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h – mercredi et vendredi : 9h/12 h.
- **sur support papier** dans chaque mairie concernée aux horaires définis en période estivale :

Saint-Laurent du Maroni	5 avenue Lieutenant-Colonel Chandon 97320 - 0594 34 03 00 <a href="mailto:secretariat.maire@saintlaurentdumaroni.fr">secretariat.maire@saintlaurentdumaroni.fr</a> ou <a href="mailto:97320@wanadoo.fr">97320@wanadoo.fr</a>
Awala-Yalimapo	109 avenue Paul Henri – 97319 - 0594 34 76 76 <a href="mailto:mairie@awala-yalimapo.fr">mairie@awala-yalimapo.fr</a>
Mana	1 Place Yves Patient – 97360 - 0594 34 82 68 – <a href="mailto:info.contact@mairie-mana.fr">info.contact@mairie-mana.fr</a>
Iracoubo	Rue Michel Lohier 97350 - 0594 34 60 06 - <a href="mailto:iracoubo.mairie.dgs@orange.fr">iracoubo.mairie.dgs@orange.fr</a>
Sinnamary	Hôtel de ville de sinnamary 1 rue du calvaire 97315 – 0594 37 71 54 <a href="mailto:mairie.sinnamary@ville-sinnamary.fr">mairie.sinnamary@ville-sinnamary.fr</a> ou <a href="mailto:sinnamary.sg@wanadoo.fr">sinnamary.sg@wanadoo.fr</a>
Kourou	30 avenue des Roches 97310 - 0594 22 31 31- <a href="mailto:sdgs@ville-kourou.fr">sdgs@ville-kourou.fr</a> ou <a href="mailto:informatique@kourou.info">informatique@kourou.info</a>
Tonate -Macouria	Le Bourg, 26 route Nationale 1, 97355 - 05 94 38 87 96 <a href="mailto:AdministrationGenerale@villedemacouria.fr">AdministrationGenerale@villedemacouria.fr</a> ou <a href="mailto:urbanisme@villedemacouria.fr">urbanisme@villedemacouria.fr</a> ou <a href="mailto:mairie-de-macouria@wanadoo.fr">mairie-de-macouria@wanadoo.fr</a>
Montsinéry-Tonnégrande	Rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 - 0594 31 39 <a href="mailto:41-mairie.montsinery@wanadoo.fr">41-mairie.montsinery@wanadoo.fr</a>
Cayenne	1 rue Rémire - 97300 - 0594 39 70 10 - <a href="mailto:contact@ville-cayenne.fr">contact@ville-cayenne.fr</a>
Rémire-Montjoly	Avenue Jean Michotte 97354 - 0594 35 90 00 - <a href="mailto:hdv.secretariat.maire@orange">hdv.secretariat.maire@orange</a>
Matoury	1 rue Victor Ceïde 97351 – 0594 35 32 32 - <a href="mailto:cabinet@mairie-matoury.fr">cabinet@mairie-matoury.fr</a> ou <a href="mailto:sg@mairie-matoury.fr">sg@mairie-matoury.fr</a>
Roura	Avenue Georges Edmé LABRADOR 97311- 0594 28 02 15 - <a href="mailto:mairie.roura@only-entreprise.fr">mairie.roura@only-entreprise.fr</a>

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

Régina	Rue Gaston Monerville 97390 Régina - 0594 28 05 89 <a href="mailto:secretariat.mairie@mairie-regina.fr">secretariat.mairie@mairie-regina.fr</a>
Ouanary et sa mairie annexe à Cayenne	Le Bourg - 97380 – OUANARY – 05 94 37 01 02 - annexe mairie à Cayenne 1 place Schoelcher 97300 - 05 94 28 47 18 - <a href="mailto:mairie_annexeouanary@orange.fr">mairie_annexeouanary@orange.fr</a>
Saint-Georges de l'Oyapock	Rue Jean Cédia - 97313 -0594 37 00 44 - <a href="mailto:cabinet@mairie-sge.fr">cabinet@mairie-sge.fr</a>

**Article 5 :** La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes, sachant que la permanence peut être tenue indifféremment par un des 5 commissaires enquêteurs.

Nom du commissaire enquêteur	Mairies	PERMANENCES	DÉBUT	FIN
Claude-Henri BERNA	Awala - Yalimapo	lundi 16 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Laurent du Maroni	lundi 16 juillet 2018	14:00	17:00
	Awala - Yalimapo	jeudi 2 août 2018	09:00	12:00
	Mana	jeudi 2 août 2018	15:00	18:00
	Mana	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
Maryse GAUTHIER ZULEMARO	Saint Laurent du Maroni	jeudi 23 août 2018	14:00	17:00
	Iracoubo	vendredi 20 juillet 2018	09:30	12:30
	Sinnamary	vendredi 20 juillet 2018	14:30	17:30
	Kourou	jeudi 19 juillet 2018	15:00	18:00
	Iracoubo	vendredi 3 août 2018	09:30	12:30
	Sinnamary	vendredi 3 août 2018	14:30	17:30
Serge BOULARD	Kourou	jeudi 23 août 2018	15:00	18:00
	Macouria	mardi 17 juillet 2018	09:00	12:00
	Montsinéry-Tonnégrande	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
	Cayenne	vendredi 20 juillet 2018	09:00	
	Macouria	mardi 7 août 2018	09:00	12:00
	Montsinéry-Tonnégrande	mercredi 8 août 2018	09:00	12:00
Daniel CUCHEVAL	Cayenne	vendredi 10 août 2018	09:00	12:00
	Remire-Montjoly	lundi 23 juillet 2018	09:00	12:00
	Matoury	mardi 24 juillet 2018	09:00	12:00
	Roura	jeudi 26 juillet 2018	09:00	12:00
	Remire-Montjoly	lundi 20 août 2018	09:00	09:00
	Matoury	mardi 21 août 2018	09:00	09:00
Laurent BALMELLE	Roura	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
	Regina	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
	Ouanary	jeudi 19 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Georges de l'Oyapock	vendredi 20 juillet 2018	09:00	12:00
	Regina	mardi 21 août 2018	09:00	12:00
	Ouanary	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
Saint Georges de l'Oyapock	mercredi 22 août 2018	09:00	12:00	

Un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert dans chaque mairie ainsi qu'à la mairie annexe de Ouanary sise place Schoelcher à Cayenne, et accessible au public aux heures d'ouverture des bureaux, définies en période estivale, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet.

**Article 6 :** Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées :

► **par écrit**, à la commission d'enquête à l'attention de son président M. Daniel CUCHEVAL, dans n'importe quelle mairie concernée par le projet : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

/ noter que les observations écrites sur les registres ou reçues par courrier ne peuvent être prises en considération que si elles sont parvenues pendant le délai de l'enquête publique.

► **par dépôt** sur le site internet de la préfecture de Guyane : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces – enquêtes publiques)

<http://projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere.enquetepublique.net>

- **par dépôt** sur le site internet de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) - (information du public- enquêtes publiques 2018)

<http://projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere.enquetepublique.net>

- **Par voie électronique** : un registre dématérialisé sera mis à disposition du public pour recevoir la participation et les observations du public consultables par tous.

<http://projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere.enquetepublique.net>

► **Par courriel** : [projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere@enquetepublique.net](mailto:projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere@enquetepublique.net)

**Article 7** : Un avis au public reproduisant les dispositions principales du présent arrêté est affiché dans chacune des mairies précitées un mois avant l'ouverture de l'enquête.

À la fin de l'enquête, un certificat d'affichage établi par le maire de chacune de ces communes, constatera l'accomplissement de cette formalité et sera versé au dossier.

Cet avis sera en outre publié par les soins du préfet aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux : France Guyane et L'Apostille une première fois, un mois au moins avant le début de l'enquête, soit pour le vendredi 15 juin 2018 et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, soit pour le vendredi 20 juillet 2018.

L'extrait des journaux reproduisant cet avis figurera dans le rapport de la commission d'enquête.

**Article 8** : À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête, M. Daniel Cuheval, conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement.

**Article 9** : Le président de la commission examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête et entendra toute personne ou service qu'il lui paraîtra utile de consulter pour compléter son information. Il rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans le procès verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Article 10** : Le président de la commission établira un rapport d'enquête qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne dans un rapport séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, en respect des décisions prises de façon collégiale, dans le respect de la majorité.

Ces documents seront transmis dans un délai de trente jours, à compter de la clôture de l'enquête, à l'autorité compétente, accompagnés des registres et pièces annexes.(R.123-19).

Le président de la commission transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de la Guyane ainsi que les heures consacrées à l'enquête et le montant des frais de chacun des membres de la commission.

**Article 11** : Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront disponibles :

- à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) unité procédures et réglementation, rue Carlos Fineley (impasse Buzaré) – CS76003 – 97306 Cayenne cedex (0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54) et
- dans chacune des mairies concernées par le projet, à savoir : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock

où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée pourra en avoir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

La publicité du rapport de la commission d'enquête sera mis en ligne :

- sur le site internet de la préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (actualités – enquêtes publiques)
- sur le site internet de la DEAL – [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) – (information du public – enquêtes publiques).

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet de la Guyane est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée par Total E&P Guyane française, en sa qualité d'exploitant du permis exclusif de recherches « Guyane Maritime » à effectuer les travaux de recherches tels que ces travaux sont décrits dans la présente demande d'ouverture de travaux miniers et tels qu'ils seront prescrits dans l'arrêté préfectoral, jusqu'à son terme, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juin 2019.

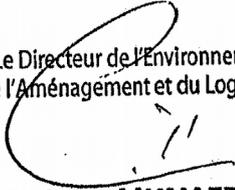
La SAS Total E&P, titulaire du permis exclusif de recherches Guyane Maritime, a le droit, si elle en fait la demande avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 et sous réserve de remplir les conditions fixées à l'article L. 132-1 du code minier, à l'octroi d'une concession sur les gisements exploitables découverts à l'intérieur du périmètre de ce permis, pendant la validité de celui-ci.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est l'autorité compétente en application de l'article L.611-33 du code minier et du décret n° 2018-62 du 2 février 2018 pour délivrer la demande de concession. Le dépôt d'une demande de concession serait alors un projet distinct des travaux actuellement projetés dans le cadre du permis exclusif de recherches « Guyane Maritime ».

**Article 12:** Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement les maires des communes suivantes : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenné et Saint-Georges de l'Oyapock, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Le Directeur de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement

  
**Raynald VALLEE**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**



PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**

Service Pilotage, Stratégie du Développement Durable  
Unité procédures et réglementation

**Arrêté DEAL/UPR/N° 130 du 11 juillet 2018  
Portant ouverture de l'enquête publique, relative à la demande de la société TOTAL E&P  
GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration  
pétrolière en mer, sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane  
Maritime » dont elle est titulaire.**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code Minier, notamment les articles L.161-1, L.162-6-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.122-1, L.123-1, R.122-6, R.123-5 et suivants ;
- Vu la Loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;
- Vu le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947, relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;
- Vu le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockages souterrains complétés par l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016 relatif aux travaux de recherche par forage et d'exploitation par puits de substances minières ;
- Vu le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 26 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 15 avril 2015, relatif à la nomination de M. Yves de ROQUEFEUIL, administrateur territorial, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;
- Vu le décret n° 2016-1303 du 4 octobre 2016 relatif aux travaux de recherche par forage et d'exploitation par puits de substances minières ;
- Vu le décret du 02 août 2017 portant nomination de M. Patrice FAURE, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2017-08-28-003 du 28 août 2017 portant délégation de signature à M. Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre, du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, du ministre de la cohésion des territoires et de la ministre des outre-mer en date du 19 décembre 2017, relatif à la nomination de M. Raynald VALLEE, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (groupe II) de Guyane, pour une durée de quatre ans, à compter du 8 janvier 2018 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2018-01-16-013 du 16 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Raynald VALLEE, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane ;

1

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2018-01-12-007 du 12 juin 2018 portant subdélégation de signature administrative et financière du personnel d'encadrement de la DEAL de la Guyane ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2017 prolongeant le permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis de Guyane Maritime », jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 et autorisant sa mutation à la société Total E&P Guyane française SAS (TEPGF) ;

Vu le dossier déposé par Monsieur Frédéric LINSIG, directeur général de la SAS TOTAL E&P Guyane française (TEPGF) le 16 mars 2018 auprès du préfet de la Guyane, qui a fait l'objet d'une demande de complément le 23 mars 2018 par les services de la DEAL, pour aboutir au dépôt d'une version finale le 3 avril 2018, afin de solliciter l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière au sein du Permis Exclusif de Recherche « Guyane Maritime » dont elle titulaire ;

Vu le rapport du service instructeur de la DEAL Guyane, unité mines et carrières, en date du 9 avril 2018, jugeant recevable la demande de la société TEPGF, sollicitant l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) ;

Vu l'avis délibéré n° Ae 2018-35 de l'Autorité environnementale (Ae), conseil général de l'environnement et du développement durable, sur les travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973) par Total E&P Guyane française, adopté en séance du 30 mai 2018 ;

Vu le mémoire en réponse de la SAS TOTAL E&P Guyane française (TEPGF) à l'avis délibéré de l'Autorité environnementale (Ae) sur les travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973) du 13 juin 2018 ;

Vu la décision fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs pour l'année 2018 ;

Vu la décision n° E1800013/97 du 29 mai 2018 du président du Tribunal Administratif de la Guyane, désignant une commission d'enquête constituée comme suit : Président, M. Daniel CUCHEVAL, membres titulaires : M Laurent BALMELLE, Mme Maryse GAUTHIER, M. Claude-Henri BERNA et M. Serge BOULARD ;

Vu les dates d'enquête publique définies en concertation avec la commission d'enquête et notamment son président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 fixant pour l'année 2018 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de la Guyane, à savoir France Guyane et L'Apostille ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Conformément au décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, une enquête publique de 39 jours sera ouverte **du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018 inclus**, à l'effet de connaître l'avis du public sur la demande présentée par la SAS TOTAL E&P Guyane française (TEPGF), concernant :

- La demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière en mer, au sein du Permis Exclusif de Recherche (PER) « Guyane Maritime » dont elle titulaire.

**Les communes concernées par le projet sont :** Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock.

Cette campagne se compose d'un forage ferme dit « Nasua » et de 4 forages conditionnels, qui ne seront effectués qu'en cas de résultats positifs sur le premier forage. La substance recherchée est le pétrole.

Vu l'échéance de la prolongation exceptionnelle du permis exclusif de recherche (PER) au 1<sup>er</sup> juin 2019, ces 4 forages conditionnels (puits d'appréciation) seraient effectués dans le cadre d'une transformation de ce PER en concession, option qui reste encore réglementairement envisageable suite à la promulgation de la Loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement.

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

La zone de travaux de recherche se situe à environ 170 km au large de Cayenne, dans une profondeur d'eau de l'ordre de 2100 mètres. Seules les coordonnées précises du puits ferme sont connues, celles des puits d'appréciation sont pour le moment notionnelles et pourraient légèrement évoluer au vu des résultats du 1<sup>er</sup> forage.

**Article 2 : Le responsable du projet est** la société TOTAL E&P Guyane française, représentée par son directeur général, M. Frédéric LINSIG, siège social : 2 place Jean Millier, 97400 Courbevoie. Son représentant en Guyane est M. Olivier WATTEZ, directeur général, immeuble Jumbo Center, lotissement Coltery, route de Dégrad des Cannes, 97346 Cayenne cedex- contact: [info.guyane-maritime@total.com](mailto:info.guyane-maritime@total.com).

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service Risques, Energies, Mines et Dechets (REMD) [remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr) - adresse : DEAL Guyane, rue du Vieux Port, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

**Article 3 :** Une commission d'enquête, composée de cinq (5) commissaires enquêteurs a été désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane, elle est constituée comme suit :

- **Président :** M. Daniel CUCHEVAL – retraité – résidant à Cayenne.
- **Membres titulaires :**
  - M. Laurent BALMELLE – ingénieur conseil indépendant, dirigeant d'entreprise, résidant à Cayenne.
  - Mme Maryse GAUTHIER née Zulemaro – retraitée – résidant à Remire-Montjoly.
  - M. Claude-Henri BERNA – retraité – résidant à Kourou.
  - M. Serge BOULARD – retraité – résidant à Remire-Montjoly.

**Article 4 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires, à savoir l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (Ae) et la réponse à l'avis de l'Ae seront consultables :

- **sur internet** aux adresses suivantes: préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public-enquêtes publiques) et sur <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>
- **sur support papier** à la DEAL Guyane (unité procédures et réglementation) située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex – 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h – mercredi et vendredi : 9h/12 h.
- **sur support papier** dans chaque mairie concernée aux horaires définis en période estivale :

Saint-Laurent du Maroni	5 avenue Lieutenant-Colonel Chandon 97320 - 0594 34 03 00 <a href="mailto:secretariat.maire@saintlaurentdumaroni.fr">secretariat.maire@saintlaurentdumaroni.fr</a> ou <a href="mailto:97320@wanadoo.fr">97320@wanadoo.fr</a>
Awala-Yalimapo	109 avenue Paul Henri – 97319 - 0594 34 76 76 <a href="mailto:mairie@awala-yalimapo.fr">mairie@awala-yalimapo.fr</a>
Mana	1 Place Yves Patient – 97360 - 0594 34 82 68 – <a href="mailto:info.contact@mairie-mana.fr">info.contact@mairie-mana.fr</a>
Iracoubo	Rue Michel Lohier 97350 - 0594 34 60 06 - <a href="mailto:iracoubo.mairie.tech@orange.fr">iracoubo.mairie.tech@orange.fr</a>
Sinnamary	Hôtel de ville de sinnamary 1 rue du calvaire 97315 – 0594 37 71 54 <a href="mailto:myrna.dorilas@ville-sinnamary.fr">myrna.dorilas@ville-sinnamary.fr</a> - <a href="mailto:secretariat.general@ville-sinnamary.fr">secretariat.general@ville-sinnamary.fr</a>
Kourou	30 avenue des Roches 97310 - 0594 22 31 31- <a href="mailto:sdgs@ville-kourou.fr">sdgs@ville-kourou.fr</a> ou <a href="mailto:henri.santosdesouza@ville-kourou.fr">henri.santosdesouza@ville-kourou.fr</a>
Tonate -Macouria	Le Bourg, 26 route Nationale 1, 97355 - 05 94 38 87 96 <a href="mailto:AdministrationGenerale@villedemacouria.fr">AdministrationGenerale@villedemacouria.fr</a> ou <a href="mailto:urbanisme@villedemacouria.fr">urbanisme@villedemacouria.fr</a> ou <a href="mailto:mairie-de-macouria@wanadoo.fr">mairie-de-macouria@wanadoo.fr</a>
Montsinéry-Tonnégrande	Rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 - 0594 31 39 41- <a href="mailto:mairie.montsinery@wanadoo.fr">mairie.montsinery@wanadoo.fr</a>
Cayenne	1 rue Rémière - 97300 - 0594 39 70 10 - <a href="mailto:contact@ville-cayenne.fr">contact@ville-cayenne.fr</a>
Rémire-Montjoly	Avenue Jean Michotte 97354 - 0594 35 90 00 - <a href="mailto:hdv.secretariat.maire@orange.fr">hdv.secretariat.maire@orange.fr</a>
Matoury	1 rue Victor Ceïde 97351 – 0594 35 32 32 - <a href="mailto:cabinet@mairie-matoury.fr">cabinet@mairie-matoury.fr</a> ou <a href="mailto:sg@mairie-matoury.fr">sg@mairie-matoury.fr</a> <a href="mailto:antoinise.ruffinel@mairie-matoury.fr">antoinise.ruffinel@mairie-matoury.fr</a>
Roura	Avenue Georges Edmé LABRADOR 97311- 0594 28 02 15 – ou 05.94.37.01.47 <a href="mailto:julius.lehacaut@roura.gf">julius.lehacaut@roura.gf</a>
Régina	Rue Gaston Monerville 97390 Régina - 0594 28 05 89 <a href="mailto:secretariat.mairie@mairie-regina.fr">secretariat.mairie@mairie-regina.fr</a>
Ouanary et sa mairie annexe à Cayenne	Le Bourg - 97380 – OUANARY – 05 94 37 01 02 - annexe mairie à Cayenne 1 place Schoelcher 97300 - 05 94 28 47 18 - <a href="mailto:mairie.annexeouanary@orange.fr">mairie.annexeouanary@orange.fr</a>

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

Saint-Georges de l'Oyapock	Rue Jean Cédia - 97313 -0594 37 00 44 - cabinet@mairie-sge.fr
----------------------------	---

**Article 5 :** La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes, sachant que la permanence peut être tenue indifféremment par un des 5 commissaires enquêteurs.

Nom du commissaire enquêteur	Mairies	PERMANENCES	DÉBUT	FIN
Claude-Henri BERNA	Awala - Yalimapo	lundi 16 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Laurent du Maroni	mardi 17 juillet 2018	09:00	12:00
	Mana	mercredi 1 <sup>er</sup> août 2018	09:00	12:00
	Awala - Yalimapo	jeudi 2 août 2018	09:00	12:00
	Saint Laurent du Maroni	mercredi 22 août 2018	09:00	12:00
	Mana	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
Maryse GAUTHIER ZULEMARO	Kourou	mardi 17 juillet 2018	09:30	12:30
	Sinnamary	jeudi 19 juillet 2018	09:30	12:30
	Iracoubo	vendredi 20 juillet 2018	09:30	12:30
	Iracoubo	vendredi 3 août 2018	09:30	12:30
	Sinnamary	vendredi 10 août 2018	09:30	12:30
	Kourou	jeudi 23 août 2018	09:30	12:30
Serge BOULARD	Macouria	mardi 17 juillet 2018	09:00	12:00
	Montsinéry-Tonnégrande	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
	Cayenne	vendredi 20 juillet 2018	09:00	12:00
	Macouria	mardi 7 août 2108	09:00	12:00
	Montsinéry-Tonnégrande	mercredi 8 août 2018	09:00	12:00
	Cayenne	vendredi 10 août 2108	09:00	12:00
Daniel CUCHEVAL	Remire-Montjoly	lundi 23 juillet 2018	09:00	12:00
	Matoury	mardi 24 juillet 2018	09:00	12:00
	Roura	jeudi 26 juillet 2018	09:00	12:00
	Remire-Montjoly	lundi 20 août 2018	09:00	12:00
	Matoury	mardi 21 août 2018	09:00	12:00
	Roura	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
Laurent BALMELLE	Regina	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
	Ouanary	jeudi 19 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Georges de l'Oyapock	vendredi 20 juillet 2018	09:00	12:00
	Regina	mardi 21 août 2018	09:00	12:00
	Saint Georges de l'Oyapock	mercredi 22 août 2018	09:00	12:00
	Ouanary	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00

**Un registre à feuillets non mobiles** coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert dans chaque mairie ainsi qu'à la mairie annexe de Ouanary sise place Schoelcher à Cayenne, et accessible au public aux heures d'ouverture des bureaux, définies en période estivale, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet.

**Article 6 :** Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées :

► **par écrit**, à la commission d'enquête à l'attention de son président M. Daniel CUCHEVAL, dans n'importe quelle mairie concernée par le projet : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock.

A noter que les observations écrites sur les registres ou reçues par courrier ne peuvent être prises en considération que si elles sont parvenues pendant le délai de l'enquête publique.

► **par dépôt** sur le site internet de la préfecture de Guyane : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces – enquêtes publiques) <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

- par dépôt sur le site internet de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) - (information du public- enquêtes publiques 2018) -  
<http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>

- Par voie électronique : un registre dématérialisé sera mis à disposition du public pour recevoir la participation et les observations du public consultables par tous.  
<http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>

► Par courriel : [projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua@enquetepublique.net](mailto:projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua@enquetepublique.net)

**Article 7 :** Un avis au public reproduisant les dispositions principales du présent arrêté est affiché dans chacune des mairies précitées un mois avant l'ouverture de l'enquête.

À la fin de l'enquête, un certificat d'affichage établi par le maire de chacune de ces communes, constatera l'accomplissement de cette formalité et sera versé au dossier.

Cet avis sera en outre publié par les soins du préfet aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux : France Guyane et L'Apostille une première fois, un mois au moins avant le début de l'enquête, soit pour le vendredi 15 juin 2018 et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, soit pour le vendredi 20 juillet 2018.

L'extrait des journaux reproduisant cet avis figurera dans le rapport de la commission d'enquête.

**Article 8 :** À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête, M. Daniel Cucheval, conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement.

**Article 9 :** Le président de la commission examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête et entendra toute personne ou service qu'il lui paraîtra utile de consulter pour compléter son information. Il rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans le procès verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Article 10 :** Le président de la commission établira un rapport d'enquête qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne dans un rapport séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, en respect des décisions prises de façon collégiale, dans le respect de la majorité. Ces documents seront transmis dans un délai de trente jours, à compter de la clôture de l'enquête, à l'autorité compétente, accompagnés des registres et pièces annexes.(R.123-19).

Le président de la commission transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de la Guyane ainsi que les heures consacrées à l'enquête et le montant des frais de chacun des membres de la commission.

**Article 11 :** Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront disponibles :

- à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) unité procédures et réglementation, rue Carlos Fineley (impasse Buzaré) – CS76003 – 97306 Cayenne cedex (0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54) et
- dans chacune des mairies concernées par le projet, à savoir : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock

où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée pourra en avoir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

**La publicité du rapport de la commission d'enquête** sera mis en ligne :

- sur le site internet de la préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (actualités – enquêtes publiques)
- sur le site internet de la DEAL – [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) – (information du public – enquêtes publiques).

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet de la Guyane est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée par Total E&P Guyane française, en sa qualité d'exploitant du permis exclusif de recherches « Guyane Maritime » à effectuer les travaux de recherches tels que ces travaux sont décrits dans la présente demande d'ouverture de travaux miniers et tels qu'ils seront prescrits dans l'arrêté préfectoral, jusqu'à son terme, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juin 2019.

La SAS Total E&P Guyane Française, titulaire du permis exclusif de recherches Guyane Maritime, a le droit, si elle en fait la demande avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 et sous réserve de remplir les conditions fixées à l'article L. 132-1 du code minier, à l'octroi d'une concession sur les gisements exploitables découverts à l'intérieur du périmètre de ce permis, pendant la validité de celui-ci.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est l'autorité compétente en application de l'article L.611-33 du code minier et du décret n° 2018-62 du 2 février 2018 pour délivrer la demande de concession. Le dépôt d'une demande de concession serait alors un projet distinct des travaux actuellement projetés dans le cadre du permis exclusif de recherches « Guyane Maritime ».

**Article 12:** Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement les maires des communes suivantes :Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe sise à Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
  
Patrice FAURE

### ANNEXE 3



**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

FRANCE-GUYANE ► Mercredi 20 juin 2018

Divers

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF) sollicite auprès de M. le Préfet de Guyane, l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière, en mer, au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire sur la zone de Nasau (973).

L'enquête publique est ouverte du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018 inclus, soit 39 jours, dans les communes suivantes : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury, Roura, Ouanary et sa mairie annexe, et Saint-Georges de l'Oyapock.

La société TEPGF est représentée en Guyane par Olivier WATTEZ, directeur général, immeuble Jumbo Center, lotissement Coligny, route de Dégrad des Cannes, 97346 Cayenne cedex - 0594 01 02 00 - Les contacts pour le projet sont : info.guyane-maritime@total.com

Le service instructeur à la DEAL est l'unité mines et carrières au sein du SREMD, M. Adrien ORTELLI remd.deal.guyane@developpement-durable.gouv.fr 0594 29 75 42

Une commission d'enquête a été désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane et se compose de cinq personnes, réparties comme suit : Président : M. Daniel CUCHEVAL - membres titulaires : M. Laurent BALMELLE, M<sup>me</sup> Maryse GAUTHIER, M. Claude-Henri BERNA, M. Serge BOULARD.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables : - sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr - (annonces -

enquêtes publiques) - DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

- sur support papier à la DEAL Guyane (unité procédures et réglementation) située rue Carlos Finley - Impasse Buzaré - CS 76008 - 97305 - Cayenne Cedex - 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h - mercredi et vendredi : 9h/12h.

- sur support papier dans chaque mairie concernée aux horaires définis en période estivale, coordonnées des mairies :

Saint-Laurent du Maroni 5 avenue Lieutenant-Colonel Chandon 97320 - 0594 34 03 00 secretariat.maire@saint-laurentdumaroni.fr ou 97320@wanadoo.fr

Awala-Yalimapo 109 avenue Paul Henri 97319 - 0594 34 76 76 mairie@awala-yalimapo.fr

Mana Place Yves Patient - 97360 - mana.contact@orange.fr

Iracoubo Rue Michel Lohier 97350 - 0594 34 60 06 - iracoubo.mairie.dgs@orange.fr

Sinnamary Hôtel de ville de sinnamary 1, rue du calvaire 97315 - 0594 37 71 54 mairie.sinnamary@ville-sinnamary.fr ou sinnamary.sg@wanadoo.fr

Kourou 80 avenue des Roches 97310 - 0594 22 31 31 - sdgs@ville-kourou.fr ou informatique@kourou.info

Tonate-Macouria Le Bourg, 26 route Nationale 1, 97355 - 05 94 38 87 96 AdministrationGenerale@villedemacouria.fr ou urbanisme@villedemacouria.fr ou mairie-de-macouria@wanadoo.fr

Montsinéry-Tonnégrande Rue du Gouverneur Félix Éboué 97356 - 0594 31 39 41-mairie.montsinery@wanadoo.fr

Cayenne 1 rue Rémière - 97300 - 0594 29 70 10 - contact@ville-cayenne.fr

Rémire-Montjoly Avenue Jean Michotte 97354 - 0594 35 90 00 - hdv.secretariat.maire@orange.fr

Matoury 1 rue Victor Ceide 97351 - 0594 35 32 32 - cabinet@mairie-matoury.fr ou sg@mairie-matoury.fr

Roura Avenue Georges Edmé LAGRADOR 97311 - 0594 28 02 15 - mairie.roura@only-entreprise.fr

Ouanary et sa mairie annexe à Cayenne Le Bourg - 97380 - OUANARY - 05 94 37 01 02 - annexe mairie à Cayenne 1 place Schoelcher 97300 - 05 94 28 47 18 - marie-annexouanary@orange.fr

Saint-Georges de l'Oyapock Rue Jean Cécé - 97313 - 0594 37 00 44 - cabinet@mairie-sge.fr

Le public pourra formuler ses observations : - par dépôt sur le site internet de la préfecture de Guyane :

www.guyane.pref.gouv.fr - (annonces - enquêtes publiques) - par dépôt sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2018)

- Sur le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles coté et paraphé par la commission d'enquête ouvert dans chaque mairie, accessible au public aux horaires d'ouverture de la mairie, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet. Les observations pourront également être transmises par courriel ou par écrit à la commission d'enquête au sein des différentes mairies.

La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes, sachant que la permanence peut être tenue indifféremment par un des 5 commissaires enquêteurs.

Nom du CE Mairie DATES PERMANENCE DEBUT FIN

Claude-Henri BERNA Awala - Yalimapo lundi 16 juillet 2018 09:00 12:00 Saint Laurent du Maroni lundi 16 juillet 2018 14:00 17:00 Awala - Yalimapo jeudi 2 août 2018 09:00 12:00 Mana jeudi 2 août 2018 15:00 18:00 Mana jeudi 23 août 2018 09:00 12:00 Saint Laurent du Maroni jeudi 23 août 2018 14:00 17:00

Maryse GAUTHIER ZULEMARD Iracoubo vendredi 20 juillet 2018 09:30 12:30 Sinnamary vendredi 20 juillet 2018 14:30 17:30 Kourou jeudi 19 juillet 2018 15:00 18:00 Iracoubo vendredi 3 août 2018 09:30 12:30 Sinnamary vendredi 3 août 2018 14:30 17:30 Kourou jeudi 23 août 2018 15:00 18:00

Serge BOULARD Macouria mardi 17 juillet 2018 09:00 12:00 Montsinéry-Tonnégrande Mercredi 18 juillet 2018 09:00 12:00 Cayenne Vendredi 20 juillet 2018 09:00 12:00 Macouria mardi 7 août 2018 09:00 12:00 Montsinéry-Tonnégrande mercredi 8 août 2018 09:00 12:00 Cayenne vendredi 10 août 2018 09:00 12:00

Daniel CUCHEVAL Remire-Montjoly lundi 23 juillet 2018 09:00 12:00 Matoury mardi 24 juillet 2018 09:00 12:00 Roura jeudi 26 juillet 2018 09:00 12:00 Remire-Montjoly lundi 20 août 2018 09:00 12:00 Matoury Mardi 21 août 2018 09:00 12:00 Roura Jeudi 23 août 2018 09:00 12:00

Laurent BALMELLE Regina mercredi 18 juillet 2018 09:00 12:00 Ouanary jeudi 19 juillet 2018 09:00 12:00 Saint Georges de l'Oyapock vendredi 20 juillet 2018 09:00 12:00 Regina mardi 21 août 2018 09:00 12:00 Ouanary jeudi 23 août 2018 09:00 12:00 Saint Georges de l'Oyapock mercredi 22 août 2018 09:00 12:00

Il pourra être pris connaissance des

conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête, au sein des différentes mairies et à la DEAL, Impasse Buzaré à Cayenne où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an. Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques). F3029365

L'Apostille 15 juin 2018

EP TAG n° E1800013/97

Arrêté Préfectoral n° DEAL/UPR/N°119 du 28 juin 2018, modifié par l'Arrêté Préfectoral n° DEAL/UPR/130 du 11 juillet 2018

Rapport et Conclusions motivées de la commission d'enquête

17/102

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRETURE DE TRAVAUX MINERS POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

# Annonces Légales /

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4,16 €

## ENQUÊTE PUBLIQUE

not Carlos Fineley - Impasse Buzaré - CS 76003 - 97309 - Cayenne Cedex - 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h - mercredi et vendredi : 9h/12 h,

- sur support papier dans chaque mairie concernée aux horaires définis en période estivale, coordonnées des mairies :
  - Saint-Laurent du Maroni** : 5 avenue Lieutenant-Colonel Chandon 97320 - 0594 34 03 00 [secretariat.maire@stlaurentdumaroni.fr](mailto:secretariat.maire@stlaurentdumaroni.fr) ou [97320@wanadoo.fr](mailto:97320@wanadoo.fr)
  - Awala-Yalimapo** : 105 avenue Paul Henri - 97319 - 0594 34 76 76 [maire@awala-yalimapo.fr](mailto:maire@awala-yalimapo.fr)
  - Mana** : Place Yves Pâtié - 97360 - [mana.contact@orange.fr](mailto:mana.contact@orange.fr)
  - Iracoubo** : Rue Michel Lohier 97350 - 0594 34 60 06 - [iracoubo.mairie.dgs@orange.fr](mailto:iracoubo.mairie.dgs@orange.fr)
  - Sinnamary** : Hôtel de ville de sinnamary 1 rue du calvaire 97315 - 0594 37 71 54 [mairie.sinnamary@ville-sinnamary.fr](mailto:mairie.sinnamary@ville-sinnamary.fr) ou [sinnamary@wanadoo.fr](mailto:sinnamary@wanadoo.fr)
  - Kourou** : 30 avenue des Roches 97310 - 0594 22 31 31 - [sjg@ville-kourou.fr](mailto:sjg@ville-kourou.fr) ou [informatique@kourou.info](mailto:informatique@kourou.info)
  - Tonala -Macouria** : Le Bourg, 26 route Nationale 1, 97355 - 05 94 38 87 96 Administration Generale@villedeamacouria.fr ou [urbanisme@villedeamacouria.fr](mailto:urbanisme@villedeamacouria.fr) ou [mairie-de-macouria@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-macouria@wanadoo.fr)
  - Montsinéry-Tonnégrande** : Rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 - 0594 31 39 41 [mairie.montsinery@wanadoo.fr](mailto:mairie.montsinery@wanadoo.fr)
  - Cayenne** : 1 rue Rémyne - 97300 - 0594 39 70 10 - [contact@ville-cayenne.fr](mailto:contact@ville-cayenne.fr)
  - Rémire-Montjoly** : Avenue Jean Michotte 97354 - 0594 35 90 00 - [hbcsecretariat@orange.fr](mailto:hbcsecretariat@orange.fr)
  - Matoury** : 1 rue Victor Ceide 97351 - 0594 35 32 32 - [cabinet@marie-matoury.fr](mailto:cabinet@marie-matoury.fr) ou [sjg@mairie-matoury.fr](mailto:sjg@mairie-matoury.fr)
  - Roura** : Avenue Georges Edmé LABRADOR 97311 - 0594 28 02 15 - [mairie.rourad@orange.fr](mailto:mairie.rourad@orange.fr)
  - Ouanary et sa mairie annexe à Cayenne** : Le Bourg - 97380 - OLIANARY - 05 94 37 01 02 - annexe mairie à Cayenne 1 place Schoelcher 97300 - 05 94 28 47 18 - [mairie.annexecayennary@orange.fr](mailto:mairie.annexecayennary@orange.fr)
  - Saint-Georges de l'Oyapock** : Rue Jean Cédès - 97313 - 0594 37 00 44 - [cabinet@mairie-sg.fr](mailto:cabinet@mairie-sg.fr)

Le public pourra formuler ses observations :

- par dépôt sur le site internet de la préfecture de Guyane : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) - (annonces - enquêtes publiques)
- par dépôt sur le site internet de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques 2018)
- Sur le registre d'enquête publique, à feuillet non mobiles coté et paraphé par la commission d'enquête ouvert dans chaque mairie, accessible au public aux horaires d'ouverture de la mairie, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet. Les observations pourront également être transmises par courriel ou par écrit à la commission d'enquête au sein des différentes mairies.

La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes, sachant que la permanence peut être tenue indifféremment par un des 3 commissaires enquêteurs.

- Claude-Henri BERNA**  
Awala - Yalimapo Lundi 16 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Saint Laurent du Maroni** Lundi 16 juillet 2018 - 14 : 00 - 17 : 00
- Awala - Yalimapo** - Jeudi 2 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Mana** - Jeudi 2 août 2018 - 15 : 00 - 18 : 00
- Mana** - Jeudi 23 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Saint Laurent du Maroni** - Jeudi 23 août 2018 - 14 : 00 - 17 : 00
- Magnoe GAUTHIER ZULEMARIO**  
Iracoubo - Vendredi 20 juillet 2018 - 9 : 30 - 12 : 30
- Sinnamary** - Vendredi 20 juillet 2018 - 14 : 30 - 17 : 30
- Kourou** - Jeudi 19 Juillet 2018 - 15 : 00 - 18 : 00
- Iracoubo** - Vendredi 3 août 2018 - 9 : 30 - 12 : 30
- Sinnamary** - Vendredi 3 août 2018 - 14 : 30 - 17 : 30
- Kourou** - Jeudi 23 août 2018 - 15 : 00 - 18 : 00
- Serge BOULARD**  
Macouria - Mardi 17 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Montsinéry-Tonnégrande** - Mercredi 18 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Cayenne** - Vendredi 20 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Macouria** - Mardi 7 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Montsinéry-Tonnégrande** - Mercredi 8 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Cayenne** - Vendredi 10 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Daniel CUCHEVAL**  
Rémire-Montjoly - Lundi 23 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Matoury** - Mardi 24 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Roura** - Jeudi 26 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Rémire-Montjoly** - Lundi 20 Août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Matoury** - Mardi 21 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Roura** - Jeudi 23 août 2018 - 09 : 00 - 12 : 00
- Laurent BALMELLE**  
Regina - Mercredi 16 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Ouanary** - Jeudi 19 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Saint Georges de l'Oyapock** - Vendredi 20 juillet 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Regina** - Mardi 21 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Ouanary** - Jeudi 23 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00
- Saint Georges de l'Oyapock** - Mercredi 22 août 2018 - 9 : 00 - 12 : 00

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête, au sein des différentes mairies et à la DEAL, impasse Buzaré à Cayenne où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an. Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de Guyane [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques).

Pour le Préfet, par délégation

## ENQUÊTE PUBLIQUE

EGAC0105



Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société TOTAL EAP Guyane Française (TEPGF) sollicite auprès de M. le Préfet de Guyane, l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière en mer, au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire sur la zone de Nasau (973).

L'enquête publique est ouverte du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018 inclus, soit 39 jours, dans les communes suivantes : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonala-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Ouanary et sa mairie annexe, et Saint-Georges de l'Oyapock.

La société TEPGF est représentée en Guyane par Olivier WATTEZ, directeur général, immeuble Jumbo Centre, lotissement Coléry, route de Dégard des Cannes, 97346 Cayenne cedex - 0594 01 02 00 - Les contacts pour le projet sont : [info.guyane@total.com](mailto:info.guyane@total.com)

Le service instructeur à la DEAL est l'unité mines et carrières au sein du SPREMO, M. Adrien ORTELLI - 0594 29 75 42 [remi.deal.guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:remi.deal.guyane@developpement-durable.gouv.fr)

Une commission d'enquête a été désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane et se compose de cinq personnes, réparties comme suit : Président : M. Daniel CUCHEVAL - membres titulaires : M. Laurent BALMELLE, Mme Marjorie GAUTHIER, M. Claude-Henri BERNA, M. Serge IXILLART.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane - [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) - (annonces - enquêtes publiques) - DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques),
- sur support papier à la DEAL Guyane (unité procédures et réglementation) située

Vendredi 15 juin 2018



Notaires

**Notre rubrique Annonces Légales vous permet de diffuser vos publications légales et judiciaires en ligne 24 heures sur 24, 7 jours / 7 grâce à nos formulaires pré-remplis**

[www.lapostille.fr](http://www.lapostille.fr)

**Simple, facile, rapide  
Votre attestation de parution immédiatement dans votre mail**

Vendredi 15 juin 2018

Page

L'Apostille 20 juillet 2018

EP TAG n° E1800013/97

Arrêté Préfectoral n° DEAL/UPR/N°119 du 28 juin 2018, modifié par l'Arrêté Préfectoral n° DEAL/UPR/130 du 11 juillet 2018

Rapport et Conclusions motivées de la commission d'enquête

18/102

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

Publication

Le prix est de 4,16 €

EGAC0147



**COMMUNE DE SINNAMARY**

**APPROBATION DE LA DECLARATION  
DE PROJET RELATIVE AU PROJET  
DE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE  
AVEC STOCKAGE SUR LA COMMUNE  
DE SINNAMARY AU LIEU-DIT  
« SAVANE DES PERES »**

Par délibération en date du 11/07/2018, Le Conseil Municipal a décidé :  
D'approuver le dossier de déclaration de projet relatif au projet de parc solaire photovoltaïque au sol avec stockage au lieu-dit « Savane des Pères » ;  
Par cette déclaration de projet, de prononcer l'intérêt général du projet de parc solaire photovoltaïque au sol avec stockage au lieu-dit « Savane des Pères » ;  
D'approuver la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des sols relative au projet de parc solaire photovoltaïque au sol avec stockage au lieu-dit « Savane des Pères » ;  
Le dossier de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des sols est tenu à la disposition du public :  
à la Mairie de Sinnamary ;  
à la Préfecture de Guyane ;  
La consultation du 17/07/2018 sera affichée pendant un mois en Mairie de Sinnamary

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

EGAC0127



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA  
RÉGION GUYANE**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF) sollicite auprès de M. le Préfet de Guyane, l'octroi d'une autorisation d'ouverture de bureaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière, en mer, au sein du permis de recherche « Guyane Maritime - Sud » (réf. 01/18).

L'enquête publique est ouverte du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018 inclus, soit 39 jours, dans les communes suivantes : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouris, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rimire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe, et Saint-Georges de l'Oyapock.

La société TEPGF est représentée en Guyane par Olivier WAITEZ, directeur général, Immeuble Jumbo Center, lotissement Colibri, route de Dégrad des Cannes, 97348 Cayenne cedex - contact : info.guyane@total.com

Le service instructeur à la DEAL est l'unité mines et carrières au sein du service mines, énergie, mines et déchets, contact : mme.d@ec.guyane.fr ou par courrier : mme.d@ec.guyane.fr

Une commission d'enquête a été désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane et se compose de cinq personnes, réparties comme suit : président : M. Daniel CUCHEVAL, - membres titulaires : M. Laurent BALMELLE, Mlle Margie GAUTHIER, M. Claude-Henri BERNA.

Vendredi 20 juillet 2018

**Annonces Légales /**

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales En vertu de cet arrêté le tarif hors taxe à la ligne est de 4,16 €

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

M. Serge BOLLARD.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr - annonces - enquêtes publiques - DEAL.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques) et sur <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasau.enquetes-publiques.net>
- sur support papier à la DEAL Guyane unité procédures et réglementations située rue Carlos Finlay - Impasse Duzaire - CS 79003 - 97300 - Cayenne Cedex - 0594 25 51 35 ou 0594 25 73 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h - mercredi et vendredi : 9h/12 h.

- sur support papier dans chaque mairie concernée aux horaires définis en pièces jointes, coordonnées des mairies :

- Saint-Laurent du Maroni**  
5 avenue Lieutenant-Colonel Chandon 97320 - 0594 34 03 00 [secretariat@stlm.mairies.guyane.fr](mailto:secretariat@stlm.mairies.guyane.fr) ou [stlm.mairies.guyane.fr](mailto:stlm.mairies.guyane.fr)
- Awala-Yalimapo**  
109 avenue Paul Henri - 97319 - 0594 34 76 78 [mairie@awala-yalimapo.fr](mailto:mairie@awala-yalimapo.fr)
- Mana**  
1 Place Yves Paillet - 97360 - 0594 34 42 68 - [info.contact@manamairie.fr](mailto:info.contact@manamairie.fr)
- Iracoubo**  
Rue Kermal Lotier 97350 - 0594 34 60 06 - [iracoubo.mairie@ec.guyane.fr](mailto:iracoubo.mairie@ec.guyane.fr)
- Sinnamary**  
Hôtel de ville de Sinnamary 1 rue du calvaire 97315 - 0594 37 71 54 [mairie.dorian@ville-sinnamary.fr](mailto:mairie.dorian@ville-sinnamary.fr) - [secretariat.general@ville-sinnamary.fr](mailto:secretariat.general@ville-sinnamary.fr)
- Kourou**  
30 avenue des Roches 97310 - 0594 22 31 31 - [ad@ville-kourou.fr](mailto:ad@ville-kourou.fr) ou [ec@ec.kourou.guyane.fr](mailto:ec@ec.kourou.guyane.fr)
- Tonate-Macouris**  
Le Bourg, 28 route Nationale 5, 97355 - 05 94 38 87 96 - [Administration@tonate-macouris.guyane.fr](mailto:Administration@tonate-macouris.guyane.fr) ou [tonate-macouris.guyane.fr](mailto:tonate-macouris.guyane.fr)
- Montsinéry-Tonnégrande**  
Rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 - 0594 31 39 41 [mairie.montsinerytonnegrande.guyane.fr](mailto:mairie.montsinerytonnegrande.guyane.fr)
- Cayenne**  
1 rue Ramiro - 97300 - 0594 39 70 10 - [secretariat@ec.guyane.fr](mailto:secretariat@ec.guyane.fr)
- Rimire-Montjoly**  
Avenue Jean Niclotte 97354 - 0594 35 90 00 - [mairie@rimire-montjoly.guyane.fr](mailto:mairie@rimire-montjoly.guyane.fr)
- Matoury**  
1 rue Victor Cede 97351 - 0594 35 32 32 - [contact@mairie-matoury.fr](mailto:contact@mairie-matoury.fr) ou [secretariat-matoury@ec.guyane.fr](mailto:secretariat-matoury@ec.guyane.fr)
- Roura**  
Avenue Georges Edmé LABRADOR 97311 - 0594 28 02 15 - ou 05.94.37.01.47 [mairie@roura.guyane.fr](mailto:mairie@roura.guyane.fr)
- Régina**  
Rue Gaston Monerville 97390 Régina - 0594 28 05 89 [secretariat.mairie@regina.guyane.fr](mailto:secretariat.mairie@regina.guyane.fr)
- Ouanary et sa mairie annexe à Cayenne**  
Le Bourg - 97380 - OUANARY - 05 94 37 01 02 - avenue mairie à Cayenne - 1 place Schoelcher 97300 - 05 94 28 47 18 - [mairie@ouanary.guyane.fr](mailto:mairie@ouanary.guyane.fr)
- Saint-Georges de l'Oyapock**  
Rue Jean Cédic - 97313 - 0594 37 00 44 - [mairie@st-georges.guyane.fr](mailto:mairie@st-georges.guyane.fr)

Le public pourra formuler ses observations sur le projet :

- par dépôt sur le site internet de la préfecture de Guyane : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) - annonces - enquêtes publiques - <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasau.enquetes-publiques.net>
- par dépôt sur le site internet de la DEAL : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques 2018) <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasau.enquetes-publiques.net>
- Sur le registre d'enquête publique, à feuillet non mobiles coté et paraphé par la commission d'enquête ouvert dans chaque mairie, accessible au public aux horaires d'ouverture des mairies.
- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasau.enquetes-publiques.net>
- Par courrier : [projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasau@enquetes-publiques.net](mailto:projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasau@enquetes-publiques.net)

- Par courrier ou par courriel dans chaque mairie, adressé au président de la commission d'enquête M. Daniel CUCHEVAL.

La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes, sachant que la permanence peut être tenue indifféremment par un des 5 commissaires enquêteurs.

- Claude-Henri BERNA**  
Awala - Yalimapo - lundi 16 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Saint Laurent du Maroni** - mardi 17 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Mana** - mercredi 1er août 2018 - 09:00 - 12:00
- Awala - Yalimapo** - jeudi 2 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Mana** - jeudi 23 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Saint Laurent du Maroni** - mercredi 22 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Margie GAUTHIER ZULEMARD**  
Kourou - mardi 17 juillet 2018 - 09:30 - 12:30
- Sinnamary** - jeudi 19 juillet 2018 - 09:30 - 12:30
- Iracoubo** - vendredi 20 juillet 2018 - 09:30 - 12:30
- Matoury** - vendredi 3 août 2018 - 09:30 - 12:30
- Sinnamary** - vendredi 10 août 2018 - 09:30 - 12:30
- Kourou** - jeudi 23 août 2018 - 09:30 - 12:30
- Serge BOLLARD**  
Macouris - mardi 17 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Montsinéry-Tonnégrande** - mercredi 18 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Cayenne** - vendredi 20 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Macouris** - mardi 7 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Montsinéry-Tonnégrande** - mercredi 8 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Cayenne** - vendredi 10 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Daniel CUCHEVAL**  
Rimire-Montjoly - lundi 23 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Matoury** - mardi 24 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Roura** - jeudi 26 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Rimire-Montjoly** - lundi 20 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Matoury** - mardi 21 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Roura** - jeudi 23 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Laurent BALMELLE**  
Régina - mercredi 18 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Ouanary** - jeudi 19 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Saint Georges de l'Oyapock** - vendredi 20 juillet 2018 - 09:00 - 12:00
- Régina** - mardi 21 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Saint Georges de l'Oyapock** - mercredi 22 août 2018 - 09:00 - 12:00
- Ouanary** - jeudi 23 août 2018 - 09:00 - 12:00

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées de la commission d'enquête, qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête au sein des différentes mairies et à la DEAL, Impasse Duzaire à Cayenne, aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an. Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques).

Pour le Préfet

**Abonnez-vous  
en ligne  
[www.lapostille.fr](http://www.lapostille.fr)**

Vendredi 20 juillet 2018

Page

**ANNEXE 4**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

**Avis d'Enquête Publique**

PREFET DE LA REGION GUYANE  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF) sollicite auprès de M. le Préfet de Guyane, l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière, en mer, au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.

L'enquête publique est ouverte du **lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018 inclus**, soit 39 jours, dans les communes suivantes : **Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe, et Saint-Georges de l'Oyapock.**

La société TEPGF est représentée en Guyane par Olivier WATTEZ, directeur général, immeuble Jumbo Center, lotissement Colliery, route de Dégrad des Cannes, 97346 Cayenne cedex ou Mme Christiane EYGUN, directrice HSE, contacts : 06 17 56 44 58 – [christiane.eygun@total.com](mailto:christiane.eygun@total.com) - [info.guyane-maritime@total.com](mailto:info.guyane-maritime@total.com)  
Le service instructeur à la DEAL est l'unité mines et carrières au sein du service risques, énergie, mines et déchets, contact : M. Adrien ORTELLI [remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr) 0594 29 75 42

Une commission d'enquête a été désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane et se compose de cinq personnes, réparties comme suit : président : M. Daniel CUCHEVAL – membres titulaires : M. Laurent BALMELLE, Mme Maryse GAUTHIER, M. Claude-Henri BERNA, M. Serge BOULARD.

**Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :**

- sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public- enquêtes publiques).
- sur support papier à la DEAL Guyane (unité procédures et réglementation) située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex – 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h – mercredi et vendredi : 9h/12 h.
- sur support papier dans chaque mairie concernée aux horaires définis en période estivale, coordonnées des mairies :

Saint-Laurent du Maroni	5 avenue Lieutenant-Colonel Chandon 97320 - 0594 34 03 00 <a href="mailto:secretariat.maire@saintlaurentdumaroni.fr">secretariat.maire@saintlaurentdumaroni.fr</a> ou <a href="mailto:97320@wanadoo.fr">97320@wanadoo.fr</a>
Awala-Yalimapo	109 avenue Paul Henri – 97319 - 0594 34 76 76 <a href="mailto:mairie@awala-yalimapo.fr">mairie@awala-yalimapo.fr</a>
Mana	1 Place Yves Patient – 97360 - 0594 34 82 68 – <a href="mailto:info.contact@mairie-mana.fr">info.contact@mairie-mana.fr</a> .
Iracoubo	Rue Michel Lohier 97350 - 0594 34 60 06 - <a href="mailto:iracoubo.mairie.dgs@orange.fr">iracoubo.mairie.dgs@orange.fr</a>
Sinnamary	Hôtel de ville de sinnamary 1 rue du calvaire 97315 – 0594 37 71 54 <a href="mailto:mairie.sinnamary@ville-sinnamary.fr">mairie.sinnamary@ville-sinnamary.fr</a> ou <a href="mailto:sinnamary.sg@wanadoo.fr">sinnamary.sg@wanadoo.fr</a>
Kourou	30 avenue des Roches 97310 - 0594 22 31 31- <a href="mailto:sdgs@ville-kourou.fr">sdgs@ville-kourou.fr</a> ou <a href="mailto:informatique@kourou.info">informatique@kourou.info</a>
Tonate-Macouria	Le Bourg, 26 route Nationale 1, 97355 - 05 94 36 87 96 <a href="mailto:AdministrationGenerale@villedemacouria.fr">AdministrationGenerale@villedemacouria.fr</a> ou <a href="mailto:urbanisme@villedemacouria.fr">urbanisme@villedemacouria.fr</a> ou <a href="mailto:mairie-demacouria@wanadoo.fr">mairie-demacouria@wanadoo.fr</a>
Montsinéry-Tonnégrande	Rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 - 0594 31 39 41- <a href="mailto:mairie.montsinery@wanadoo.fr">mairie.montsinery@wanadoo.fr</a>
Cayenne	1 rue Rémire - 97300 - 0594 39 70 10 - <a href="mailto:contact@ville-cayenne.fr">contact@ville-cayenne.fr</a>
Rémire-Montjoly	Avenue Jean Michotte 97354 - 0594 35 90 00 - <a href="mailto:hdv.secretariat.maire@orange.fr">hdv.secretariat.maire@orange.fr</a> .
Matoury	1 rue Victor Ceide 97351 – 0594 35 32 32 - <a href="mailto:cabinet@mairie-matoury.fr">cabinet@mairie-matoury.fr</a> ou <a href="mailto:sg@mairie-matoury.fr">sg@mairie-matoury.fr</a>
Roura	Avenue Georges Edmé LABRADOR 97311- 0594 28 02 15 - <a href="mailto:mairie.roura@only-entreprise.fr">mairie.roura@only-entreprise.fr</a>
Régina	Rue Gaston Monerville 97390 Régina - 0594 28 05 89 <a href="mailto:secretariat.mairie@mairie-regina.fr">secretariat.mairie@mairie-regina.fr</a>
Ouanary et sa mairie annexe à Cayenne	Le Bourg - 97380 – OUANARY – 05 94 37 01 02 - annexe mairie à Cayenne 1 place Schoelcher 97300 - 05 94 28 47 18 - <a href="mailto:mairie.annexecuanary@orange.fr">mairie.annexecuanary@orange.fr</a>
Saint-Georges de l'Oyapock	Rue Jean Cédia - 97313 -0594 37 00 44 - <a href="mailto:cabinet@mairie-sge.fr">cabinet@mairie-sge.fr</a>

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

**Le public pourra formuler ses observations sur le projet :**

- par dépôt sur le site internet de la préfecture de Guyane : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces – enquêtes publiques) <http://projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere.enquetepublique.net>
- par dépôt sur le site internet de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public-enquêtes publiques 2018) <http://projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere.enquetepublique.net>
- Sur le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles coté et paraphé par la commission d'enquête ouvert dans chaque mairie, accessible au public aux horaires d'ouverture des mairies.
- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé : <http://projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere.enquetepublique.net>
- Par courriel : [projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere@enquetepublique.net](mailto:projet-total5-forages-exploitation-petroliere-zone-petroliere@enquetepublique.net)
- Par courrier ou par courriel: dans chaque mairie, adressé au président de la commission d'enquête M. Daniel CUCHEVAL.

**La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes, sachant que la permanence peut être tenue indifféremment par un des 5 commissaires enquêteurs.**

Nom du commissaire enquêteur	Mairies	PERMANENCES	DÉBUT	FIN
Claude-Henri BERNA	Awala - Yalimapo	lundi 16 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Laurent du Maroni	lundi 16 juillet 2018	14:00	17:00
	Awala - Yalimapo	jeudi 2 août 2018	09:00	12:00
	Mana	jeudi 2 août 2018	15:00	18:00
	Mana	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
Maryse GAUTHIER ZULEMARO	Saint Laurent du Maroni	jeudi 23 août 2018	14:00	17:00
	Iracoubo	vendredi 20 juillet 2018	09:30	12:30
	Sinnamary	vendredi 20 juillet 2018	14:30	17:30
	Kourou	jeudi 19 juillet 2018	15:00	18:00
	Iracoubo	vendredi 3 août 2018	09:30	12:30
	Sinnamary	vendredi 3 août 2018	14:30	17:30
Serge BOULARD	Kourou	jeudi 23 août 2018	15:00	18:00
	Macouria	mardi 17 juillet 2018	09:00	12:00
	Montsinéry-Tonnégrande	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
	Cayenne	vendredi 20 juillet 2018	09:00	
	Macouria	mardi 7 août 2018	09:00	12:00
Daniel CUCHEVAL	Montsinéry-Tonnégrande	mercredi 8 août 2018	09:00	12:00
	Cayenne	vendredi 10 août 2018	09:00	12:00
	Remire-Montjoly	lundi 23 juillet 2018	09:00	12:00
	Matoury	mardi 24 juillet 2018	09:00	12:00
	Roura	jeudi 26 juillet 2018	09:00	12:00
	Remire-Montjoly	lundi 20 août 2018	09:00	09:00
Laurent BALMELLE	Matoury	mardi 21 août 2018	09:00	09:00
	Roura	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
	Regina	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
	Ouanary	jeudi 19 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Georges de l'Oyapock	vendredi 20 juillet 2018	09:00	12:00
Laurent BALMELLE	Regina	mardi 21 août 2018	09:00	12:00
	Ouanary	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
	Saint Georges de l'Oyapock	mercredi 22 août 2018	09:00	12:00

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées de la commission d'enquête, qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête au sein des différentes mairies et à la DEAL, impasse Buzaré à Cayenne, aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an. Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (accueil – actualités – enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public – enquêtes publiques).

ANNEXE 5

Articles parus dans France-Guyane

Mardi 5 juin 2018

France-Guyane - mardi 5 juin 2018 VIE LOCALE EN BREF Total : le « oui mais » de l'Agence de l'environnement ÉCONOMIE. Dans un avis publié hier, l'Agence de l'environnement se prononce sur le projet de forage pétrolier de Total au large de la Guyane. L'agence admet que « dans son ensemble, le dossier (de Total) est bien construit » : « L'étude d'impact témoigne d'une réelle volonté d'améliorer l'état des connaissances. » L'agence recommande toutefois quelques améliorations. La société pétrolière doit expliquer comment elle compte s'assurer que la Collectivité territoriale (CTG), chargée d'instruire le dossier et de délivrer éventuellement le permis, travaille en toute indépendance et objectivité. L'analyse des impacts en cas d'accident majeur est également « nettement incomplète », selon l'agence. France-Guyane - mardi 5 juin 2018

Vendredi 13 juillet 2018

10 **VIE LOCALE** FRANCE-GUYANE Vendredi 13 juillet 2018

# Total se soumet à l'enquête publique

La **commission d'enquête publique** va rencontrer les Guyanais **jusqu'au 23 août** pour recueillir leurs avis et observations sur la **demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en mer**, formulée en Guyane par le **pétrolier Total**.

Un projet après l'autre. Alors que le débat public sur le Montagne d'or vient de s'achever, l'enquête publique relative à la campagne de cinq forages d'exploration pétrolière en mer, menée par le groupe pétrolier Total E & P Guyane française, commence lundi. Elle restera ouverte jusqu'au 23 août et se déroulera dans toute la Guyane, excepté à Maripasoula et dans les communes du fleuve Maroni.

L'enquête publique est une procédure de consultation, préalable à une prise de décision de l'autorité administrative. Cela signifie que la préfecture de Guyane accordera, ou non, l'autorisation d'ouverture de travaux miniers à l'issue du recueil des avis de la population. Selon le code de l'environnement, toutes les pièces du dossier nécessaires à la compréhension de la campagne du groupe pétrolier doivent être accessibles au public. La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane (Deal) a, de ce fait, publié le dossier de présentation du projet, un résumé non technique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de Total E & P Guyane française à l'autorité environnementale.

**UN FORAGE POURRAIT AVOIR LIEU DÈS 2019**

Pour rappel, cette campagne s'effectue dans le cadre du permis de recherche de mines d'hydrocarbures dit « Guyane maritime ». La zone du permis s'étend sur 24 000 km<sup>2</sup>, entre 100 et 3 000 mètres de profondeur et située à 170 km au large de Cayenne. Cinq forages d'explorations ont été réalisés entre 2012 et 2013. Le groupe pétrolier souhaite maintenant obtenir l'autorisation d'effectuer un autre forage d'exploration au cours du premier semestre 2019. Si le puits révèle la présence d'hydrocarbures, quatre autres forages seront réalisés d'ici 2022. Total E & P Guyane française pourrait alors être autorisé, par la Collectivité territoriale de Guyane, qui a obtenu la compétence de délivrer des permis miniers offshore, à exploiter les hydrocarbures de la zone Guyane maritime.

Les associations de protection de l'environnement suivent de près le projet de Total. Une délégation de Greenpeace est venue en Guyane, en mai dernier, pour alerter sur les risques liés à un forage en mer. Le groupe pétrolier a effectué une étude d'impacts qui a été passée au crible par l'autorité environnementale. Cette dernière considère que le dossier est « bien construit » et que l'étude témoigne « d'une réelle volonté d'améliorer l'état des connaissances des fonds marins au large de la Guyane ». Elle précise toutefois que « la faiblesse de certains volets importants pour appréhender les impacts et les risques du projet apparaît préoccupante ».



Si le préfet de Guyane Patrice Faure donne son accord, Total commencera à forer en 2019 / photo d'archives

## Le calendrier des réunions publiques

- Awala-Yalimappo : le 16 juillet et le 2 août de 9 heures à midi.
- Saint-Laurent du Maroni : le 16 juillet et le 23 août de 14 heures à 17 heures.
- Mana : le 2 août de 15 heures à 18 heures et le 23 août de 9 heures à 12 heures.
- Iracoubo : le 20 juillet et le 3 août de 9 h 30 à 12 h 30.
- Sinnamary : le 20 juillet et le 3 août de 14 h 30 à 17 h 30.
- Kourou : le 19 juillet et le 23 août de 15 heures à 18 heures.
- Maccouria : le 17 juillet et le 7 août de 9 heures à midi.
- Montsinéry-Ionnégrande : le 18 juillet et le 8 août de 9 heures à midi.
- Cayenne : le 20 juillet et le 10 août de 9 heures à midi.
- Rémire-Montjoly : le 23 juillet et le 20 août de 9 heures à midi.
- Matoury : le 24 juillet et le 21 août de 9 heures à midi.
- Roura : le 26 juillet et le 23 août de 9 heures à midi.
- Régina : le 18 juillet et le 21 août de 9 heures à midi.
- Ouanary : le 19 juillet et le 23 août de 9 heures à midi.
- Saint-Georges de l'Oyapock : le 20 juillet et le 22 août de 9 heures à midi.

Marine JACQUES ■

Mercredi 8 août 2018

## Pour l'allongement de l'enquête publique

**ENVIRONNEMENT.** Lancée le 16 juillet et courant jusqu'au 23 août, l'enquête publique sur l'autorisation de cinq forages pétroliers offshore de Total bat son plein. Mais le collectif Stop pétrole offshore Guyane dénonce le calendrier de l'enquête du permis Guyane Maritime et sa « torpeur estivale » qui ne peut informer le public dans « des conditions optimales ». Les militants demandent une prolongation de l'enquête publique jusqu'à la fin du mois d'octobre. Chiffre à l'appui, le collectif recense 920 demandes en faveur d'une prolongation de l'enquête. Demandes réalisées grâce à un formulaire numérique de participation à l'enquête publique où « 1 600 citoyens ont déposé les observations » concernant le projet d'exploitation pétrolière au large de la Guyane. La zone du permis dit « Guyane Maritime » s'étend sur 24 000 km<sup>2</sup>, entre 100 et 3 000 mètres de profondeur et est située à 170 km au large de Cayenne. Stop pétrole offshore Guyane demande l'organisation de rencontres avec les porteurs du projet « afin que ces derniers en exposent les risques et les mesures de prévention prévues par Total en cas d'accident. »

Lundi 3 septembre 2018



**ANNEXE 6**

**Certificat d'affichage rédigées par les 15 mairies + Affichage Réglementaire réalisé par  
TE&PGF.**

**AWALA YALIMAPO**

MANA



République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

N°: ST/GM/RM/08-18/182

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

000000

*Je soussigné, Albéric BENTH, Maire de la Commune de MANA (Guyane Française).*

*CERTIFIE avoir affiché durant une période de trente-neuf (39) jours consécutif, à compter du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018, à la Mairie de de MANA, l’avis d’enquête publique relatif à la demande de l’octroi d’une autorisation d’ouverture de travaux miniers pour la réalisation d’une campagne de 5 forages d’exploration pétrolière, en mer, au sein du permis de recherche « Guyane Maritime », sollicitée par la Société TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF).*

*En foi de quoi, ce certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.*

*Fait à MANA, le jeudi 23 août 2018*



Mairie de Mana - Place Yves Patient - 97360 MANA (GF)  
Tél. : 0594 34 82 68 - Fax : 0594 34 81 63

**SAINT LAURENT DU MARONI**

IRACOUBO

DEPARTEMENT DE LA GUYANE



COMMUNE D'IRACOUBO

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Maire de la commune d'IRACOUBO,

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de forages d'exploration en mer par la SAS TOTAL E&P Guyane française (TEPGF), a été affiché en Mairie du 14 juin 2018 au 23 août 2018.

Fait à IRACOUBO, le 23 août 2018, pour servir et valoir ce que de droit.



**Le Maire,**  
**Cornélie SELLALI BOIS-BLANC**

## SINNAMARY

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE



### Certificat d'affichage

Je soussigné, Jean-Claude MADELEINE,

Maire de la Commune de Sinnamary,

Certifie avoir procédé à l'affichage, aux lieux accoutumés et publié dans la forme ordinaire, l'arrêté préfectoral DEAL/UPR/N°130 du 11 juillet 2018 portant ouverture de l'enquête publique, relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolier en mer, sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.

Ces documents ont été affichés à compter du 13 juillet 2018, soit trois jours avant l'ouverture de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture le 23 août 2018 inclus.

Sinnamary, le 23 AOUT 2018



Le Maire

J.-C. MADELEINE

**KOUROU**

MACOURIA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT-REGION DE LA GUYANE  
COMMUNE DE MACOURIA

0594 38 87 96  
0594 38 81 27

Service : Urbanisme  
N° 06 /18/AmUr/VM-JMH  
Affaire suivie par : Jean-Michel HYASINE  
urbanisme@villedemacouria.fr

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Monsieur Gilles ADELSON, Maire de la ville de Macouria,

Certifie :

Avoir affiché à compter du 13 juillet au 23 août 2018, en Mairie, l'arrêté n° DEAL/UPR n° 130 du 11 juillet 2018, portant ouverture de l'enquête publique, relative à la demande de la société TOTAL E & P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploitation pétrolière en mer, sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche " Guyane Maritime" dont elle est titulaire.

Fait à Macouria, le 24 août 2018



Rue Benjamin Constant – 97355 Macouria  
urbanisme@villedemacouria.fr

mairie de Macouria

Retrouvez toutes les informations concernant votre commune sur



**MONTSINERY TONNEGRANDE**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

---

**CAYENNE**

REMIRE MONTJOLY



**MATOURY**

**MAIRIE  
DE  
MATOURY**  
Guyane Française

N° 51 /2018/MAT/SU

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné Serge SMOCK, Maire de la Ville de Matoury, certifie que enquête publique, relative à la demande de la société TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF), portant sur la demande d’ouverture de travaux miniers pour la réalisation d’une campagne de 5 forages d’exploration pétrolière, en mer, sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire, a été affichée aux portes de la Mairie sur le territoire de la Commune de Matoury.

Le dossier annexé au registre réglementaire d’observations a été tenu à la disposition du public au sein des locaux de l’Hôtel de Ville du 16 Juillet 2018 au 23 Août 2018

Fait à Matoury, 24 Août 2018



Le Maire,

  
Serge SMOCK

Hôtel de Ville : 1, rue Victor Céïde - BP 59 - 97351 Matoury  
Tél. 19 (594) 35.32.32 - Télécopie: 35.32.75

ROURA



*Le Maire*

Affaire suivie par :  
Pôle Aménagement Développement Durable (PA2D)  
Service Urbanisme, Droit du Sol (UDS)  
Julius LEHACAUT  
Tél : 05 94 37 01 47 - Fax : 05 94 27 07 85  
[Julius.lehacaut@roura.gf](mailto:Julius.lehacaut@roura.gf)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE

Monsieur le Directeur de la  
Direction de l'Environnement de  
l'Aménagement et du Logement de  
Guyane  
Rue du Vieux Port  
97300 CAYENNE

Roura, le 23 août 2018

Réf : PA2D/DR/KL/EM/JL/2018-201A7  
Objet : Affichage de l'Avis d'Enquête Publique

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné David RICHE, Maire de la Commune de Roura,  
Certifie que l'arrêté DEAL/UPR n° 130 du 11 juillet 2018, portant ouverture d'une en-  
quête publique relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière en mer, sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire, a  
fait l'objet d'un affichage de trente jours en mairie.

Dates d'affichage : du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 13 août 2018 inclus.



P<sup>r</sup> le Maire et par délégation  
Le Troisième Adjoint

Serge SEWGOBIND

Rue Edmée-Georges Labrador - 97311 ROURÁ - [www.roura.gf](http://www.roura.gf) - Tél : 05 94 28 00 00 Fax : 05 94 28 07 10

REGINA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**N° 183 MRK/PD/JS/08/2018**

Je soussigné, **Pierre DESERT**, Maire de la commune de **REGINA-KAW**, certifie avoir fait afficher en mairie, l’Avis d’Enquête Publique et les Arrêtés modifiés portant ouverture de l’enquête publique relative à la demande de la société **TOTAL GUYANE FRANCAISE (TEPGF)** portant sur la demande d’ouverture de travaux d’exploitation pétrolière sur la zone de **NASUA (973) au sein du permis de recherche « Guyane Maritime »** dont elle titulaire, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 23 août 2018 inclus

En foi de quoi cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Régina, le 23 août 2018

Le Maire,



**Pierre DESERT**

Mairie de Régina – Rue Gaston Monnerville – 97390 REGINA  
te : 0594 28 05 89 - ☎ : 0594 27 01 88 – E-mail : secretariat.mairie@mairie-regina.fr  
N°siret 21973301100015 – APE 751

OUANARY

DEPARTEMENT  
de la  
GUYANE FRANCAISE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

—ooOOo—

ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers de la société TOTAL E&P  
Guyane Française (TEPGF) pour la réalisation d'une campagne de 5 forage  
d'exploitation pétrolière, en mer, au sein du permis de recherche « Guyane Maritime »  
dont elle est titulaire

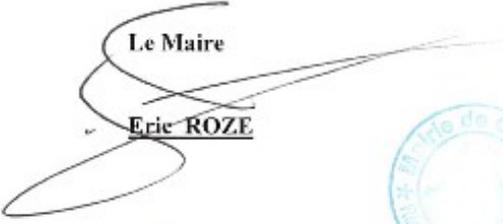
CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Ouanary certifie ;

Avoir fait publier et afficher du 1/07/2018 au 23/08/2018 inclus en la forme habituelle et à la  
porte principale de la Mairie à Ouanary et en annexe de cette mairie à Cayenne et aux lieux  
accoutumés, l'avis prescrivant l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'ouverture  
de travaux miniers de la société TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF) pour la réalisation  
d'une campagne de 5 forage d'exploitation pétrolière, en mer, au sein du permis de recherche  
« Guyane Maritime » dont elle est titulaire.

Fait à l'annexe de la Mairie le 24 /08/ 2018

Le Maire

  
Eric ROZE



SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Liberté - Egalité - Fraternité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

CERTIFICAT N°05

**Objet :** Ouverture de l'enquête publique du 16 juillet au 23 aout 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E et P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche " Guyane Maritime" dont elle est titulaire.

Je soussigné, M. Georges ELFORT, Maire de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, **CERTIFIE** avoir fait procéder à l'affichage en Mairie de l'enquête publique relative à la demande de la société TOTAL E et P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche " Guyane Maritime" dont elle est titulaire.

L'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie depuis le 1 juillet 2018 au 23 aout 2018 inclus.

Fait à Saint-Georges de l'Oyapock, le 24 AOUT 2018



~~Pour le Maire~~  
et par délégation  
Maire Adjoint

Maurice JUNIEL

Ville de SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK  
Place Romain GARROS - BP 01 - 97 313 Saint-Georges de l'Oyapock  
T. 0594 37 00 44 - F. 0594 37 00 01 - M. secretariat@mairie-sgo.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRETURE DE TRAVAUX MINERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE**

**AFFICHAGE REGLEMENTAIRE TE&PGF**



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

La société **TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF)** sollicite auprès de M. le Préfet de Guyane, l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière, en mer, au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.

L'enquête publique est ouverte du **lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018 inclus**, soit 39 jours, dans les communes suivantes : **Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Tonate-Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury, Roura, Régina, Ouanary et sa mairie annexe, et Saint-Georges de l'Oyapock.**

La société TEPGF est représentée en Guyane par Olivier WATTEZ, directeur général, immeuble Jumbo Center, lotissement Colliery, route de Dégrad des Cannes, 97346 Cayenne cedex - contact: info.guyane-maritime@total.com  
Le service instructeur à la DEAL est l'unité mines et carrières au sein du service risques, énergie, mines et déchets, contact : remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Une commission d'enquête a été désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane et se compose de cinq personnes, réparties comme suit : président : M. Daniel CUCHEVAL – membres titulaires : M. Laurent BALMELLE, Mme Maryse GAUTHIER, M. Claude-Henri BERNARD, M. Serge BOULARD.

**Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :**

- sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques) et sur <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>
- sur support papier à la **DEAL Guyane** (unité procédures et réglementation) située rue Carlos Fineley Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex – 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 - aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h – mercredi et vendredi : 9h/12 h.
- sur support papier dans chaque mairie concernée aux horaires définis en période estivale, coordonnées des mairies :

<b>Saint-Laurent du Maroni</b>	5 avenue Lieutenant-Colonel Chandon 97320 - 0594 34 03 00 secretariat.maire@saintlaurentdumaroni.fr ou 97320@wanadoo.fr
<b>Awala-Yalimapo</b>	109 avenue Paul Henri - 97319 - 0594 34 76 76 - mairie@awala-yalimapo.fr
<b>Mana</b>	Mana 1 Place Yves Patient - 97360 - 0594 34 82 68 - info.contact@mairie-mana.fr
<b>Iracoubo</b>	Rue Michel Lohier 97350 - 0594 34 60 06 - iracoubo.mairie.tech@orange.fr
<b>Sinnamary</b>	Hôtel de ville de sinnamary 1 rue du calvaire 97315 - 0594 37 71 54 rmy.ma.donlas@ville-sinnamary.fr - secretariat.general@ville-sinnamary.fr
<b>Kourou</b>	30 avenue des Roches 97310 - 0594 22 31 31 - sdgs@ville-kourou.fr ou henri.santosdesouza@ville-kourou.fr
<b>Tonate - Macouria</b>	Le Bourg, 26 route Nationale 1, 97355 - 05 94 38 87 96 AdministrationGenerale@villedemacouria.fr ou urbanisme@villedemacouria.fr ou mairie-de-macouria@wanadoo.fr
<b>Montsinéry-Tonnégrande</b>	Rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 - 0594 31 39 41-mairie.montsinery@wanadoo.fr
<b>Cayenne</b>	1 rue Rémire - 97300 - 0594 39 70 10 - contact@ville-cayenne.fr
<b>Rémire-Montjoly</b>	Avenue Jean Michotte 97354 - 0594 35 90 00 - hcv.secretariat.maire@orange.fr
<b>Matoury</b>	1 rue Victor Ceide 97351 - 0594 35 32 32 - cabinet@mairie-matoury.fr ou sg@mairie-matoury.fr - antoinette.ruffinel@mairie-matoury.fr
<b>Roura</b>	Avenue Georges Edmé LABRADOR 97311 - 0594 28 02 15 - ou 05.94.37.01.47 julius.lehacaut@roura.gf
<b>Régina</b>	Rue Gaston Monerville 97390 Régina - 0594 28 05 89 secretariat.mairie@mairie-regina.fr
<b>Ouanary et sa mairie annexe à Cayenne</b>	Le Bourg - 97390 - OUANARY - 05 94 37 01 02 - annexe mairie à Cayenne 1 place Schoelcher 97300 - 05 94 28 47 18 - mairie.annexecayenne@orange.fr
<b>Saint-Georges de l'Oyapock</b>	Rue Jean Cédia - 97313 - 0594 37 00 44 - cabinet@mairie-sge.fr

**Le public pourra formuler ses observations sur le projet :**

- par dépôt sur le site internet de la préfecture de Guyane : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces – enquêtes publiques) <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>
- par dépôt sur le site internet de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques 2018) <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>
- Sur le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles coté et paré par la commission d'enquête ouvert dans chaque mairie, accessible au public aux horaires d'ouverture des mairies.
- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé : <http://projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua.enquetepublique.net>
- Par courriel : [projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua@enquetepublique.net](mailto:projet-total5-forages-exploration-petroliere-zone-nasua@enquetepublique.net)
- Par courriel ou par courriel : dans chaque mairie, adressé au président de la commission d'enquête M. Daniel CUCHEVAL.

**La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes, sachant que la permanence peut être tenue indifféremment par un des 5 commissaires enquêteurs.**

Nom du commissaire enquêteur	Mairies	PERMANENCES	DÉBUT	FIN
Claude-Henri BERNARD	Awala - Yalimapo	lundi 16 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Laurent du Maroni	mardi 17 juillet 2018	09:00	12:00
	Mana	mercredi 18 août 2018	09:00	12:00
	Awala - Yalimapo	jeudi 2 août 2018	09:00	12:00
Maryse GAUTHIER	Mana	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
	Awala - Yalimapo	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
	Saint Laurent du Maroni	mercredi 22 août 2018	09:00	12:00
	Saint Laurent du Maroni	mardi 17 juillet 2018	09:30	12:30
Serge BOULARD	Kourou	jeudi 19 juillet 2018	09:30	12:30
	Sinnamary	jeudi 19 juillet 2018	09:30	12:30
	Iracoubo	vendredi 20 juillet 2018	09:30	12:30
	Iracoubo	vendredi 3 août 2018	09:30	12:30
Daniel CUCHEVAL	Sinnamary	vendredi 10 août 2018	09:30	12:30
	Kourou	jeudi 23 août 2018	09:30	12:30
	Macouria	mardi 17 juillet 2018	09:00	12:00
	Macouria	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
Laurent BALMELLE	Macouria	vendredi 20 juillet 2018	09:00	12:00
	Macouria	mardi 7 août 2108	09:00	12:00
	Montsinéry-Tonnégrande	mercredi 8 août 2018	09:00	12:00
	Cayenne	vendredi 10 août 2108	09:00	12:00
Marie-Christine ZELUMARO	Remire-Montjoly	lundi 23 juillet 2018	09:00	12:00
	Matoury	mardi 24 juillet 2018	09:00	12:00
	Roura	jeudi 26 juillet 2018	09:00	12:00
	Remire-Montjoly	lundi 20 août 2018	09:00	12:00
Olivier WATTEZ	Matoury	mardi 21 août 2018	09:00	12:00
	Roura	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00
	Régina	mercredi 18 juillet 2018	09:00	12:00
	Ouanary	jeudi 19 juillet 2018	09:00	12:00
M. Daniel CUCHEVAL	Ouanary	vendredi 20 juillet 2018	09:00	12:00
	Saint Georges de l'Oyapock	mardi 21 août 2018	09:00	12:00
	Régina	mercredi 22 août 2018	09:00	12:00
	Saint Georges de l'Oyapock	jeudi 23 août 2018	09:00	12:00

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées de la commission d'enquête, qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête au sein des différentes mairies et à la DEAL, Impasse Buzaré à Cayenne, aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an. Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques).

Pour le Préfet, par délégation  
Le Directeur adjoint de l'Environnement et du Logement  
**Didier RENARD**

EP TAG n° E1800013/97

Arrêté Préfectoral n° DEAL/UPR/N°119 du 28 juin 2018, modifié par l'Arrêté Préfectoral n° DEAL/UPR/130 du 11 juillet 2018  
Rapport et Conclusions motivées de la commission d'enquête  
39/102

**ANNEXE 7**

Analyse comptable des registres d'enquête en mairie.

**Cette analyse, sous forme de tableau est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 7.**

**ANNEXE 8**

Synthèse des Avis de Registre dématérialisé

**Cette synthèse est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 8.**

**ANNEXE 9**

Ensemble des tableaux de dépouillement (par série de 150 mails).

**L'ensemble des 16 tableaux de dépouillement est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 9.**

**ANNEXE 10**

Avis déposés par formulaires individuels ou abordant des thèmes divers.

**Le tableau des avis déposés par formulaires individuels ou abordant des thèmes divers est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 10.**

**ANNEXE 11**

Procès- verbal de synthèse adressé au Maître d'Ouvrage.

**Le Procès-Verbal de Synthèse est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 11.**

**ANNEXE 12**

Exploitation par thèmes des observations réalisées par la commission d'enquête.

**L'exploitation par thèmes des observations réalisées est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 12.**

**ANNEXE 13**

Réponse de TE&PGF au PV de synthèse.

**Le document de réponse de TE&PGF au PV de Synthèse est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 13.**

ANNEXE 14

Copies des registres d'Enquête Publique.

AWALA YALIMAPO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE AWALA - YALIMAPO

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

Installations classées pour la protection de l'environnement  
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)  
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)  
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)  
 Carte communale  
 Classement de voirie  
 Divers

relatif à : \_\_\_\_\_

**.Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ TOTAL E&P GUYANE FRANÇAISE (TEPGF) PORTANT SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DE TRAVAUX D'EXPLORATION PÉTRIÈRE SUR LA ZONE DE NASUA (973), AU SEIN DU PERMIS DE RECHERCHE "GUYANE MARITIME" DONT ELLE EST TITULAIRE.

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° DEAL/UPR/n°130 en date du 11 juillet 2018 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : GUYANE

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

M.	<u>Daniel CUCHEVAL</u>	qualité	<u>Président</u>
Membres titulaires :	M. <u>Laurent BALMELLE</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
	M <sup>me</sup> <u>Maryse GAUTHIER-ZULEMARD</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
	M. <u>Serge BOULARD</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
Membres suppléants :	M. <u>Claude-Henri BERNA</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
	M. _____	qualité	_____
	M. _____	qualité	_____

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie d'AWALA YALIMARO

Autres lieux de consultation du dossier : Autres communes de GUYANE

**Registre d'enquête :**

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les	<u>lundi 16 juillet 2018</u>	de	<u>9H00</u>	à	<u>12H00</u>	et de	_____	à	_____
les	<u>jeudi 2 août 2018</u>	de	<u>9H00</u>	à	<u>12H00</u>	et de	_____	à	_____
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____	à	_____
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____	à	_____
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____	à	_____
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____	à	_____

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

*CMB*

**PREMIERE JOURNEE**

EN MAIRIE DE AWALA YALIMAPO

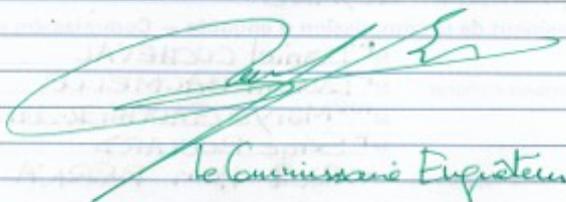
Le lundi 16 juillet de 9 heures 00 à 12 heures 00  
2018

Observations de M<sup>(1)</sup>

9H00: Ouverture de la permanence.  
12H00: Clôture de la permanence.

A 12H00, personne ne s'étant présentée le commissaire enquêteur clos la permanence.

Prochaine permanence en Mairie: le jeudi 2 août 9H00-12H00

  
Le Commissaire Enquêteur

---

Jeudi 2 Août 2018 DEUXIEME PERMANENCE  
EN MAIRIE DE AWALA YALIMAPO

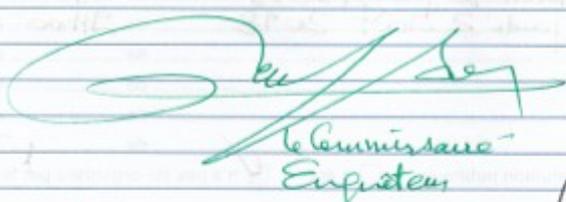
De 9H00 à 12H00.

9H00: Ouverture de la permanence

A 12H00 personne ne s'étant présentée, le commissaire enquêteur clos la permanence.

Les permanences en Mairie sont terminées.

Le Commissaire Enquêteur viendra en Mairie récupérer le registre d'enquête le jeudi 23 août entre 12H00 et 14H00

  
Le Commissaire Enquêteur

CPB

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

Le jeudi 23 août 2018 à 14 heures 00  
heure de fermeture de la Mairie

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Claude-Henri BERNA, Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant 28 jours ouvrés soixant 39 jours consécutifs,  
du 16 juillet 2018 au 23 août 2018  
de 9 heures 00 à 12 heures 00 et  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Les observations ont été consignées au registre  
par aucune personnes (pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu aucune lettres ou notes écrites  
qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

2 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

3 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

4 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

5 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

6 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature  
  
Claude-Henri BERNA CB

MANA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE

COMMUNE MIANA

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

**.Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : DEMANDE DE LA SOCIETE TOTAL E&P GUYANE FRANÇAISE (TEPGF) PORTANT SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DE TRAVAUX D'EXPLORATION PETROLIERE SUR LA ZONE DE NASUA (973) AU SEIN DU PERMIS DE RECHERCHE "GUYANE MARITIME" DONT ELLE EST TITULAIRE

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° DEAL/UPR/n°130 en date du 11 juillet 2018 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : GUYANE

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. <u>Daniel CUCHEVAL</u>	qualité	<u>Président</u>
M <sup>me</sup> <u>Maryse GAUTHIER-ZULEMARD</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêtrice</u>
M. <u>Laurent BALMELLE</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
M. <u>Serge BOULARD</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
M. <u>Claude-Henri BERNA</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
M	qualité	
M	qualité	

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du Lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de MANA

Autres lieux de consultation du dossier : Autres communes de Guyane

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 1er août 2018 de 9H00 à 12H00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les jeudi 23 août 2018 de 9H00 à 12H00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNEE

Le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M<sup>lle</sup>

09h00 - Ouverture de la permanence

Le Commissaire Enquêteur constate que depuis l'ouverture de l'enquête le lundi 16 juillet 2018 à 09h00 personne ne s'est présentée et n'a laissé de commentaire dans le registre.

À 12h00, personne ne s'étant présentée à la permanence, le Commissaire Enquêteur clos la permanence.

Prochaine permanence : Jeudi 23 août 2018 09h00 - 12h00

  
Le Commissaire Enquêteur

Jeudi 23 août 2018 de 09h00 à 12h00  
Deuxième et dernière permanence

09h00 Ouverture de la permanence

10h00. Je soussigné Michel SERRIER déclare :

Je déclare un avis absolument défavorable au projet d'exploration de TOTAL au large des côtes guyanaises, et je demande l'abandon de toute exploration pétrolière sur le territoire français.

En effet, à partir du moment où l'on fait de l'exploration pétrolière, c'est dans le but évident de trouver du pétrole pour en faire ensuite l'exploitation. C'est justement l'exploitation qui découlera

<sup>11</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

automatiquement (y. aura-t-il une nouvelle enquête publique si du pétrole est découvert?) de cette exploration qui fait l'objet de la plupart des critiques des opposants à ce projet, qu'elles soient d'ordre écologiques, économiques ou autres.  
Je demande que cette enquête publique soit prolongée jusqu'à la fin du mois d'octobre, car sa programmation en pleine période de vacances n'a pas permis une participation de la population dans son entier.

Parmi tous les habitants de Guyane, j'ai fait partie des très rares individus qui avaient pris la peine de participer à l'enquête publique sur le Schéma d'Aménagement Régional. En trente-quatre pages de commentaires, outre les « considérations philosophiques » qui n'ont manifestement pas leur place au cœur de ce genre d'enquête, je m'interrogeais sur la définition des enjeux, sur la politique qui devait être mise en œuvre, et le type de développement qui en découlait, j'y faisais état de certaines réalités scientifiques qui avaient été ignorées et je présentais un certain nombre de propositions très concrètes en matière d'aménagement. Mais, ainsi que je le craignais, j'ai eu depuis la confirmation que les enquêtes publiques ne sont qu'une fumisterie de plus dans les institutions de cette pseudo-démocratie : Tout le travail que j'avais fourni dans l'intérêt collectif a été balayé par trois lignes de réponse de la commission d'enquête qui avait jugé de manière expéditive mon document « hors-thématique » ! Les choses « publiques » sont donc bien décidées d'avance par une petite poignée de personnes qui ne demande finalement l'avis de la population que comme un faire-valoir démocratique. Car, lorsqu'un citoyen s'avise de donner aussi consciencieusement le sien, les institutions ne prennent en réalité même plus la peine de répondre aux questions fondamentales qu'il pose, ni de justifier d'une quelconque manière les orientations politiques qu'il remet en cause... En vérité, elles se torchent avec !

Il n'est donc plus question que je gaspille inutilement mon précieux temps avec ce genre de mascarades, mais puisqu'on me donne encore l'occasion de m'exprimer, je m'empresse de vous donner mon point de vue sur les 5 forages d'exploration pétrolière de Total :

**Ce projet est une grosse merde puante chïée par des psychopathes atteints d'une maladie mentale appelée « capitalisme » et caractérisée par un extractivisme impulsif irresponsable, la recherche effrénée d'une croissance illusoire, des agissements criminels persistants, une avidité sans limite, l'arrogance, la manipulation, un manque de remords et un manque de « comportement humains ».**

TICHEL SERRIER - 694 avenue Paul Bert  
94360 JANA - 05.94.27.81.37  
mit@orange.fr gmail.com

10H37 le 23 Aout 2018 -

- déclare devant le commissaire-enquêteur
- que je n'ai eu d'information concernant cette enquête quand l'on n'a pas internet, pas d'électricité, ... les panneaux d'affichage sont absents. Trop peu de publicité pour le commun des Nourouais.
  - que je suis CONTRE ce projet. Il est temps de passer à autre chose que le pétrole. Il est temps de penser à notre planète. Trop de risques pour nos villages et la mer, en général.

N° Josilou PERRIER,  
391 av. IFOOD- Couachy - 97360 MANA -  
mauloucouachy@yahoo.fr.

A 12H00, deux personnes se sont présentées, Madame PERRIER et Monsieur SERAIER, les deux ont déposés des remarques dans le registre.

Le commissaire enquêteur a la permanence.

L'enquête publique en Mairie est terminée.

  
Le Commissaire enquêteur

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

Le jeudi 23 aout 2018 à 14 heures 00  
*heure de fermeture des bureaux de la Marine*

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Claude-Henri BERNA commissaire-enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 28 jours ouvrés soient 39 jours consécutifs, du 16 juillet 2018 au 23 aout 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par deux personnes (pages n° 2 à 4).  
*(une des deux y a ajouté une lettre collée au registre.)*

En outre, j'ai reçu aucune lettre(s) ou note(s) écrite(s) qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

2 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

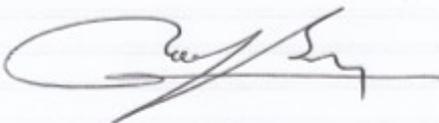
3 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

4 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

5 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

6 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature



SAINT LAURENT DU MARONI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE

COMMUNE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

**.Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ TOTAL E&P GUYANE FRANÇAISE (TEPGF) PORTANT SUR L'OUVERTURE DE TRAVAUX D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE SUR LA ZONE DE NASUA (973), AU SEIN DU PERMIS DE RECHERCHE "GUYANE MARITIME" DONT ELLE EST TITULAIRE.

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° DEAL/UPR/n°130 en date du 11 juillet 2018 de \_\_\_\_\_

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : GUYANE

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

M. Daniel CUCHEVAL qualité Président  
 Membres titulaires : M<sup>me</sup> Maryse GAUTHIER-ZULEMARD qualité Commissaire Enquêtrice  
 M<sup>r</sup> Serge BOULARD qualité Commissaire Enquêteur  
 M<sup>r</sup> Laurent BALMELLE qualité Commissaire Enquêteur  
 Membres suppléants : M<sup>r</sup> Clode-Henri BERNA qualité Commissaire Enquêteur  
 M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
 M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 23 août 2018

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : MAIRIE DE SAINT LAURENT DU MARONI

Autres lieux de consultation du dossier : Autres communes de Guyane

**Registre d'enquête :**

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les Mardi 17 juillet 2018 de 9H00 à 12H00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les Mercredi 22 juillet 2018 de 9H00 à 12H00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

*CMS*

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

**PREMIERE JOURNEE**

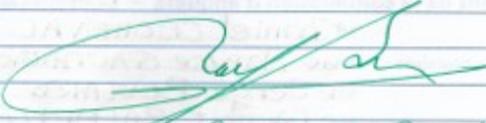
Loy Mardi 17 de 9 heures 00 à 12 heures 00  
Juillet 2018

Observations de M<sup>III</sup>

9H00 Ouverture de la permanence en Mairie de St Laurent  
12H00 Clature de la permanence en Mairie

A 12H00, personne ne s'étant présentée, le  
Commissaire Enquêteur clos la permanence.

Prochaine permanence en Mairie : le 22 août de 9H00 à 12H00

  
Le Commissaire Enquêteur

---

Mercredi 22 août 2018 de 9H00 à 12H00.

9H00 Ouverture de la Permanence en Mairie de Saint Laurent

A 12H00, personne ne s'étant présentée, le commissaire  
enquêteur clos la permanence.

L'enquête se termine le JEUDI 23 AOUT 2018

  
Le Commissaire Enquêteur



!!! Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERs POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

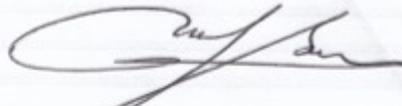
Le jeudi 23 août 2018 à 14 heures 00  
heure de fermeture de la Mairie

Le délai étant expiré,  
je, soussigné(e), Claude-Henri BERNA, commissaire enquêteur déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant 39 jours calendaires soit 28 jours consécutifs  
du 16 juillet 2018 au 23 août 2018  
de 9 heures 00 à 12 heures 00 et  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Les observations ont été consignées au registre  
par aucune personne / pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

En outre, j'ai reçu aucune lettre / ou note / écrite /  
qui sont annexées au présent registre :—

1 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_  
2 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_  
3 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_  
4 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_  
5 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_  
6 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature  
  
Claude-Henri BERNA 

IRACOUBO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE IRACOUBO

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

Installations classées pour la protection de l'environnement  
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)  
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)  
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)  
 Carte communale  
 Classement de voirie  
 Divers

relatif à : \_\_\_\_\_

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Masua (G+3), au sein du permis de Recherche "Guyane Maritime" déposée par TOTAL E&P GUYANE FRANÇAISE (TEPGF)

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**  
arrêté n° 130 du 11 en date du 11 juillet 2018 de

M. le Maire de :  
 M. le Préfet de : Région GUYANE

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :** Daniel CUCHEVAL

M<sup>me</sup> Marie GAUTHIER qualité Commissaire-Enquêteur  
M<sup>me</sup> Claude BERNA qualité " " " "  
M<sup>me</sup> Laurent BALMELLE qualité " " " "  
M<sup>me</sup> Serge BULARD qualité " " " "

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 11 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : \_\_\_\_\_

Autres lieux de consultation du dossier : Enquête Publique multi-sites.

**Registre d'enquête :**  
comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**  
les 20 juillet 2018 de 9h30 à 12h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les 3 août 2018 de 9h30 à 12h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

**PREMIERE JOURNEE** - OUVERTURE

Le 16 juillet 2017 - heures à RAS heures

Observations de M<sup>lle</sup>

Vendredi 20 juillet 2018 : 9h30 - 12h30  
Je suis contre car il faut savoir les  
dégâts que nous auront :

- L'empoisonnement de nos poissons
- Pollut<sup>o</sup> de la nature

Dégradat<sup>o</sup> de tout ceci, que vont  
devenir nous Guyanais.  
Les miettes seront pour nous, les  
maladies, et nos enfants....!

Non à TOTAL

Vendredi 3 août 2018 : 9h30 - 12h30  
Pas d'observations

\*) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

SINNAMARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE SINNAMARY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

Installations classées pour la protection de l'environnement  
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)  
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)  
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)  
 Carte communale  
 Classement de voirie  
 Divers

relatif à :

Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.

réf. 501 051

Berger  
Levraut

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Kasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime », déposée par TOTAL E&P Guyane Française (TEPGF).

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**  
arrêté n° 119 DEAL/UPR en date du 28 juin 2018 de

M. le Maire de :  
 M. le Préfet de : Région Guyane

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :** M. CUCHEVAL Daniel  
qualité Commissaire - Enquêteur

**Membres titulaires :**  
M. GAUTHIER Maxime qualité " " " " "  
M. BERNA Claude-Henri qualité " " " " "  
M. BALMELLE Laurent qualité " " " " "  
M. BOULARD Serge qualité " " " " "

**Membres suppléants :** M. qualité  
M. qualité  
M. qualité

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 16 juillet 2018 au 23 Août 2018 inclus  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Siège de l'enquête :**  
Autres lieux de consultation du dossier : Enquête multi-sites.

**Registre d'enquête :**  
comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**  
les 19 juillet 2018 de 9h30 à 12h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les 10 Août 2018 de 9h30 à 12h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNEE

Les 16 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures

Observations de M<sup>lle</sup>

Pas d'observations

Permanence du 19 juillet 2018 de 9h30 à 12h30

1) Les documents figurant dans le dossier en Mairie ne sont pas à jour: l'avis d'Enquête Publique n'est pas celui rectifié des jours et heures de permanences exacts.

2) L'affichage officiel sur la façade de la Mairie est à jour.

3) L'agent d'accueil est absent ce jour. J'ai pu faire le point avec les agents de l'Etat-Civil, qui ne couvrent pas le public, leur leur indiquant dans quel bureau je me situais pour l'enquête publique.

Permanence close à 12h30 - Aucune observation

Permanence du 10 août 2018 de 9h30 à 12h30

Pas d'observation.

Permanence close à 12h30.

KOUROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE KOUROU

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

Installations classées pour la protection de l'environnement  
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)  
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)  
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)  
 Carte communale  
 Classement de voirie  
 Divers

relatif à :

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

**PREMIERE JOURNEE**

Les Mardis 17/18 de 9h30 heures 30 à 12 heures 30

Observations de M<sup>lle</sup>

Pas d'observations.

Jedi 23 Aout 2018 - 9h30 - 12h30

11 Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

MACOURIA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE TONATE - MACOURIA

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

Installations classées pour la protection de l'environnement  
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)  
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)  
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)  
 Carte communale  
 Classement de voirie  
 Divers

relatif à : \_\_\_\_\_

Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Autorisation d'ouverture de Travaux miniers (AOTM) pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration au sein du permis exclusif de recherche "Guyane Maritime". Société TOTAL E&P

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**  
arrêté n° 85-453/N130 en date du 23/04/2018 n/07/2018 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_  
 M. le Préfet de : Guyane

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

Membres titulaires :	M. <u>Jamich CUCHEVAL</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
	M. <u>Lourent BALACHE</u>	qualité	" "
	M <sup>me</sup> <u>Arya Gauthier</u>	qualité	" "
	M. <u>Jorge BOURAS</u>	qualité	" "
Membres suppléants :	M. <u>Etienne Henri BERNA</u>	qualité	" "
	M. _____	qualité	" "
	M. _____	qualité	" "

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 16 juillet 2018 au 23 Août 2018  
les Jeudi 17/07/2018 de 09H à 12H et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les Jeudi 07/08/2018 de 09H à 12H et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Jacaranda TONATE  
Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

**Registre d'enquête :**  
comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**  
les Jeudi 17/07/2018 de 09H à 12H et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les Jeudi 07/08/2018 de 09H à 12H et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

Coordonnées : Commissaire Enquêteur - Serge Boulard  
TPM: 0894 285128 - sup. bord et org. fr

**PREMIERE JOURNEE**

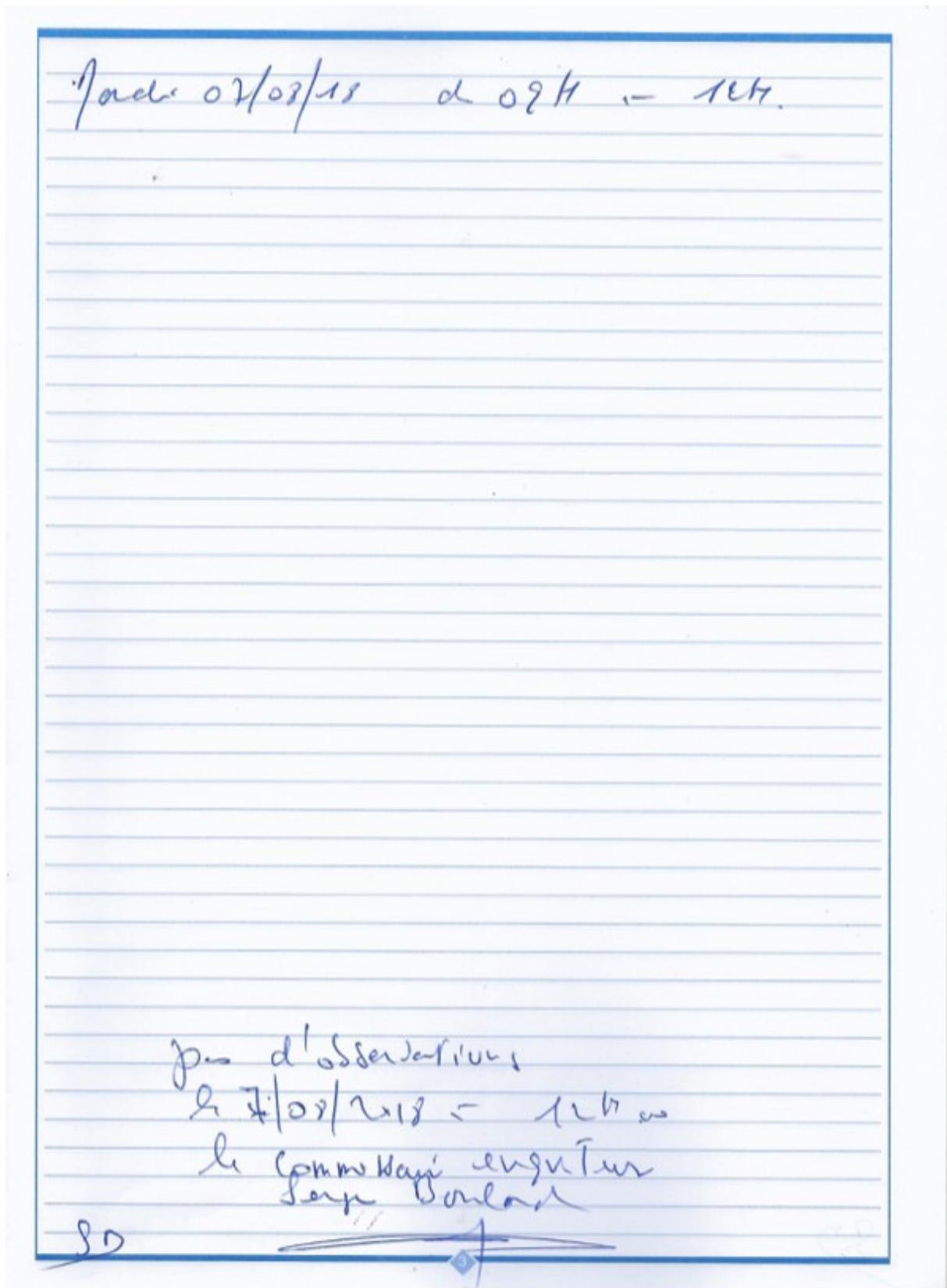
Le Jeudi 17/7/18 de 09 heures à 12 heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

pas d'observations  
le 17/7/2018 - 12h00  
le Commissaire Enquêteur  
Serge Boulard

SD

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent



**MONTSINERY TONNEGRANDE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE MONTSINERY- TONNEGRANDE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

Installations classées pour la protection de l'environnement  
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)  
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)  
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)  
 Carte communale  
 Classement de voirie  
 Divers

relatif à :

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levfaul

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

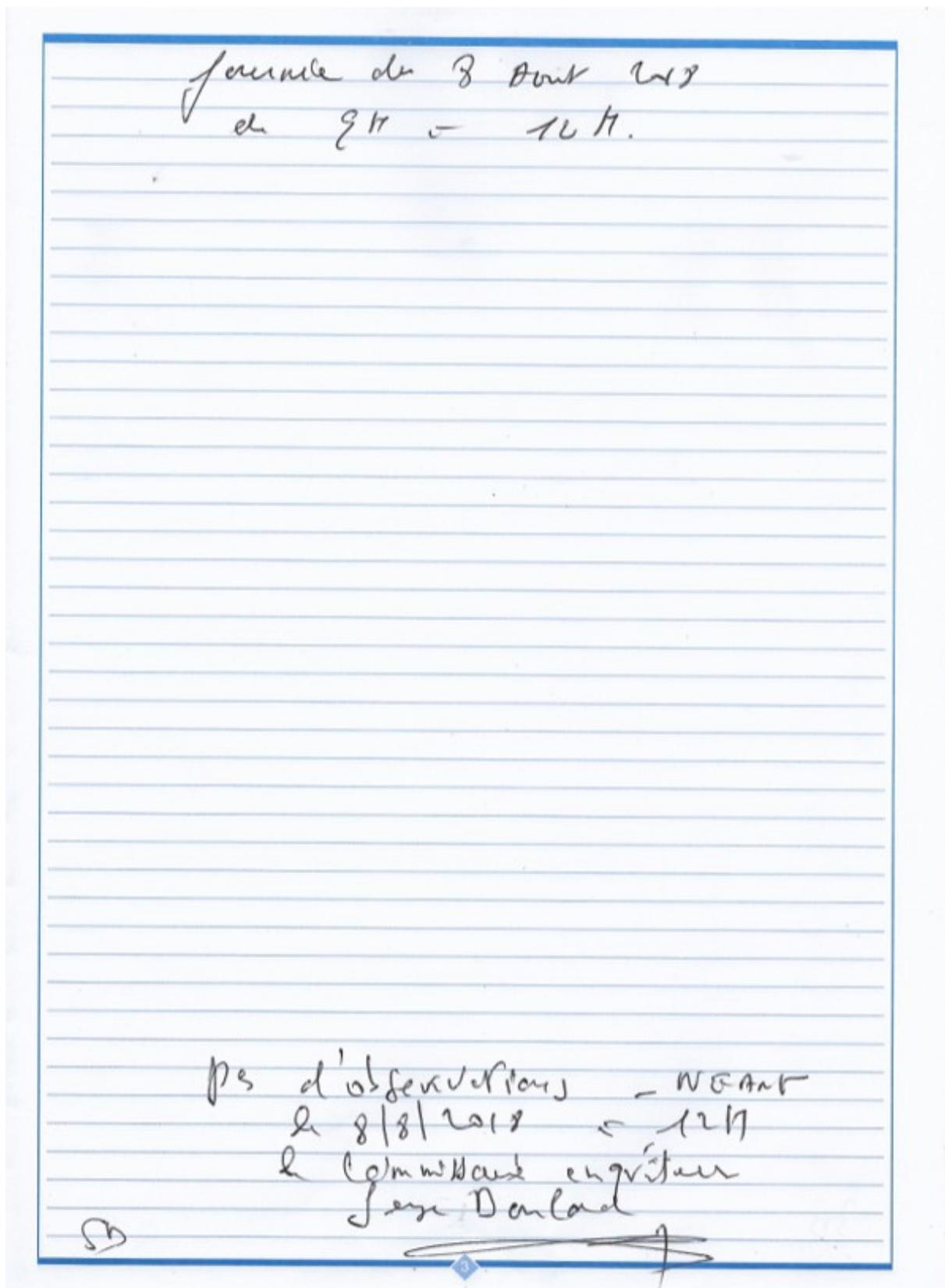
**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.**

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**  
arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
 M. le Maire de : Montsinéry-Tonnéguaude  
 M. le Préfet de : Ant. n 130 en 11/7/2018  
**Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur :**  
M. Serge Balaras qualité Commissaire Enquêteur  
Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 16 juillet 2018 au 23 Août 2018  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Siège de l'enquête : \_\_\_\_\_  
Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_  
**Registre d'enquête :**  
comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir  
les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_  
**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Montsinéry-Tonnéguaude  
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la  
préfecture de chaque département concerné.  
**Réception du public par le commissaire enquêteur :**  
les Mardi 16 juillet 2018 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les Mardi 8 Août 2018 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Ref. 501 051 Berger-Levrault (1703)

extraits des textes réglementaires en page 24





CAYENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

GUYANE

COMMUNE

CAYENNE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.

réf. 501 051

Berger  
Levfaul

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** *ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de WADVA - Forage T-1A d'exploration par TOTAL E&P Guyane*

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**  
arrêté n° *130* en date du *11/04/2018* de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_  
 M. le Préfet de : *Guyane*

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

Membres titulaires : M *Barlaux Serge* qualité *Commissaire Enquêteur*  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du *10/04/2018* au *23/04/2018*  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : *Yvelin de Guyane (Sainte-Hungre)*  
Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

**Registre d'enquête :**  
comportant *4* feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : *Serge Barlaux - serg.barlaux@crng.fr*

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**  
les *10 juillet 2018* de *9h* à *12h* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les *10 Août 2018* de *9h* à *12h* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

Jorge Boland - 0854 285128

PREMIERE JOURNEE

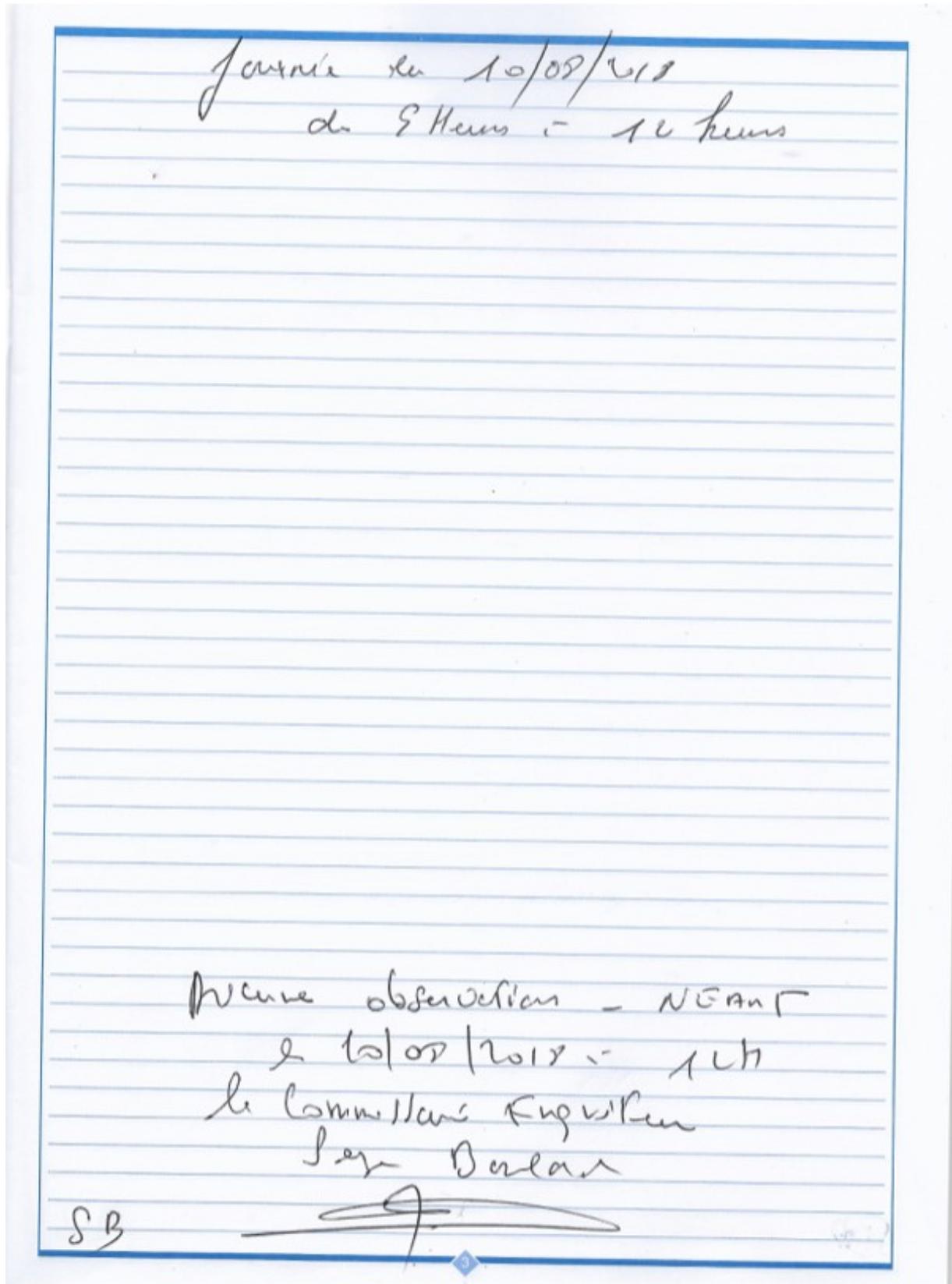
Le 20/07/18 de 09 heures à 16 heures

Observations de M<sup>lle</sup>

Aucune observation. Néant  
le 20/7/2018 à 12h  
le Commissaire enquêteur  
Jorge Boland

93

11) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



**REMIRE MONTJOLY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

GUYANE

COMMUNE

REMIRE - MONTJOLY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** *Demande de la Société TOTAL E&P GUYANE FRANÇAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière en mer, sur la zone NASUA (079) au sein du périmètre de recherche "Guyane pétrolière en mer GUYAN NAARIME" dont elle est titulaire.*

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° *119* en date du *28 juin 2018* rectifié par arrêté du *11 juillet 2018*

M. le Maire de :

M. le Préfet de : *la Région Guyane*

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :** *M<sup>r</sup> Daniel CUCHEVAL*

M<sup>r</sup> *GAUTHIER-ZULEMARD* qualité *Commissaire enquêteur*

Membres titulaires : M<sup>r</sup> *BERNA Claude-Henri* qualité " "

M<sup>r</sup> *BALDELLE Laurent* qualité " "

M<sup>r</sup> *BOULARD Serge* qualité " "

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du *16 juillet* au *23 Août 2018*.

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : *DEAL IMPACT BUREAU GUYANNE*

Autres lieux de consultation du dossier : *Internet http://www.total.com/guyane-exploration-petroliere-zone-nasua-enquete-publique-net*

**Registre d'enquête :**

comportant *17* feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : *la DEAL et sur le site internet*

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les *23 juillet 2018* de *9<sup>h</sup>* à *12<sup>h</sup>* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les *20 Août 2018* de *9<sup>h</sup>* à *12* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

**PREMIERE JOURNEE**

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Observations de M<sup>III</sup>

Permanence du commissaire-espion du 23 juillet 2018  
Arrivée du CE à 9<sup>h</sup>  
Départ du CE à 12<sup>h</sup>

Permanence du commissaire-espion le 20 Août 2018  
Arrivée du CE à 8<sup>h</sup>45  
Départ du CE à 12<sup>h</sup>

DC

(\*) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre des observations.

**MATOURY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE MATOURY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : \_\_\_\_\_

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : *Octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière, en mer, au sein des limites pélagiques.*

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° *DEAL/UPR/N°130* en date du *11 juillet 2018* de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : *la Guyane*

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

Monsieur *Daniel CUCHEVAL* qualité *Président*  
 Membres titulaires : M<sup>me</sup> *Targem ZULEMARI GAUTHIER* qualité *Commissaire - Enquêteur*  
 M<sup>me</sup> *LAURENT BALDELLE* qualité *Commissaire - Enquêteur*  
 M<sup>me</sup> *CLAUDE-HENRI BERNA* qualité *Commissaire - Enquêteur*  
 Membres suppléants : M<sup>me</sup> *SERGE BOLARD* qualité *Commissaire - Enquêteur*  
 M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
 M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du *16 juillet 2018* au *23 Aout 2018*.

les ~~*24 juillet 2018*~~ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les *24 juillet 2018* de *7<sup>h</sup>30* à *14<sup>h</sup>* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les *Vendredi* de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : \_\_\_\_\_

Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

**Registre d'enquête :**

comportant *17* feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : *pages 2 et 18.*

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : *DEAL Impasse Bugari et sur le site de la préfecture.*

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les *24 juillet 2018* de *9<sup>h</sup>* à *12<sup>h</sup>* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les *21 Aout 2018* de *9<sup>h</sup>* à *12<sup>h</sup>* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

**PREMIERE JOURNEE**

Les 24 juillet de 9 heures à 12 heures

Observations de M<sup>lle</sup>

1<sup>er</sup> journée : Arrivée du Commissaire enquêteur à 8<sup>h</sup>45  
Départ du Commissaire enquêteur à 12<sup>h</sup>  
*[Signature]*

2<sup>e</sup> journée : 21 Août 2018  
Arrivée du Commissaire enquêteur à 8<sup>h</sup>45  
Départ du Commissaire enquêteur à 12<sup>h</sup>

10 Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

ROURA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE ROURA

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

Installations classées pour la protection de l'environnement  
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)  
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)  
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)  
 Carte communale  
 Classement de voirie  
 Divers

relatif à :

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus  
relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF)  
portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone  
de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est  
titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : *Demande de la société TOTAL E & P GUYANE FRANÇAISE (TEPGF) portant sur la demande de travaux d'exploration pétrolière en mer sur la zone de NASUA (973) au sein du plan de recherche « GUYANE MARITIME » dans lequel elle est titulaire*

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° 119 du 28 juin 2018 modifié par arrêté n° 130 du 11 juillet 2018 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : *la Région Guyane*

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

M	<i>Daniel CUCHEVAL</i>	qualité	<i>Rendant de la Commission</i>
Membres titulaires :	M <sup>me</sup> <i>Marie GAUTHIER ZU LEVIARO</i>	qualité	<i>Commissaire enquêteur</i>
	M <sup>me</sup> <i>Clabete-Huni BERNA</i>	qualité	<i>" "</i>
	M <sup>me</sup> <i>Serge BOULARD</i>	qualité	<i>" "</i>
Membres suppléants :	M <sup>me</sup> <i>Laurant BALACHE</i>	qualité	<i>" "</i>
	M	qualité	
	M	qualité	

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du *16 juillet 2018* au *23 août 2018*

les *lundi mardi mercredi jeudi vendredi* *8<sup>h</sup>* à *19<sup>h</sup>* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : \_\_\_\_\_

Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

**Registre d'enquête :**

comportant *21* feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : *DEAL Imprime Buzoni Cayenne sur le site de la DEAL.*

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les *jeudi 26 juillet* de *9<sup>h</sup>* à *12<sup>h</sup>* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les *jeudi 27 août* de *9<sup>h</sup>* à *12<sup>h</sup>* et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

**PREMIERE JOURNEE**

Les 20 juillet et 23 Août 9 heures à 18 heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

1<sup>re</sup> journée : Arrivée du CE à 8<sup>h</sup>40,  
Départ du CE à 12<sup>h</sup>.

2<sup>e</sup> journée 23 Août 2018,  
Arrivée du CE à 9<sup>h</sup>  
Départ du CE à 12<sup>h</sup>.

AC

2

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent

REGINA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE REGINA

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Demande de la société Total E&P Guyane Française portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nagua (973) au sein des permis de recherche "Guyane Aquitaine" dont elle est titulaire.

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° DEAL/UPR n°130 en date du 11 Juillet 2018 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_  
 M. le Préfet de : GUYANE

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

M	<u>Daniel Cucheval</u>	qualité	<u>Président</u>
Membres titulaires :	M <u>Laurent Balmolle</u>	qualité	<u>Commissaire enquêteur</u>
	M <u>Claude Henri Bena</u>	qualité	<u>"</u>
	M <u>Serge Boulayet</u>	qualité	<u>"</u>
Membres suppléants :	M <u>Arlyse Gauthier</u>	qualité	<u>"</u>
	M _____	qualité	_____
	M _____	qualité	_____

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du Lundi 16 Juillet 2018 au Jeudi 23 Août 2018

les lundi et mardi de 7h30 à 14h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les mercredi de 7h30 à 13h et de 14h à 17h  
 les jeudi et vendredi de 7h30 à 14h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : \_\_\_\_\_  
 Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

**Registre d'enquête :**

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les mercredi 18 Juillet 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les mardi 21 Août 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

PREMIERE JOURNEE

Les lundi 16/7 de 7 heures 30 à 14 heures 00  
2018

Observations de M<sup>lle</sup>

PERMANENCE mis en place du mercredi 18 Juillet 2018  
ouverture de la permanence à 9h.

M<sup>r</sup> PALYOT Michel 18/07/2018 je suis parti à 100%  
un pays se peut pas vivre sans indigène:

Fin de la permanence à 12 h 15

Laurant STANISLAS  
Commissaire enquêteur

57 Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent

PERMANENCE n° 2 du  
Mardi 21 Août 2018

Ouverture de la permanence : 9h

Aucune visite, ni de  
consultation de dossier.

Fui de la permanence : 12h.

Laurent BAUMEUR  
Commissaire - Enquêtes

OUANARY BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE BOURG OUANARY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Demande de la Société Total E&P Guyane Française portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973) au sein des permis de recherche "Guyane Maritime" dont elle est titulaire

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° DEAL/UPR/n° 30 en date du 11 Juillet 2018 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Guyane

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**

M	<u>Daniel Cucheval</u>	qualité	<u>Président</u>
Membres titulaires :	M	<u>Guillaume Balmelle</u>	qualité <u>Commissaire enquêteur</u>
	M	<u>Claude Henri Bena</u>	qualité <u>"</u>
	M	<u>Serge Boulard</u>	qualité <u>"</u>
Membres suppléants :	M	<u>Nathalie Gauthier</u>	qualité <u>"</u>
	M		qualité
	M		qualité

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du lundi 16 Juillet 2018 au Jeudi 23 Août 2018

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête :

Autres lieux de consultation du dossier : 14 autres communes de Guyane

**Registre d'enquête :**

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**

les Jeudi 15 Juillet 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les Jeudi 23 Août 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

PREMIERE JOURNEE

Les lundi 16 juillet de 2018 à 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M<sup>l</sup>

PERSISTANCE n°1 du Samedi 19 Juillet 2018  
ouverture de la permanence : 9h.

Après consultation de ce dossier je me pose pour, car il pourrait  
avoir des retombés économique pour la Guyane et des créations  
d'emploi. Vis à vis sur la sécurité de l'environnement je  
trouve que les dispositions mise en place sont de rigueur.

BURLINI. Anthony.

Fus de la permanence : 12h

Laurent BURLINI

AL

Commission -  
enquêteur.

<sup>11</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent  
formulaire au verso ou sur une feuille séparée.



OUANARY MAIRIE ANNEXE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE  
COMMUNE OUANARY MAIRIE ANNEXE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

**Portant ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 au 23 août 2018 inclus relative à la demande de la société TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE (TEPGF) portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Nasua (973), au sein du permis de recherche « Guyane Maritime » dont elle est titulaire.**

réf. 501 051

Berger  
Levrault

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Demande de la Société Total E&P Guyane Française portant sur la demande d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière sur la zone de Maripa (9731) au sein du permis de recherche "Guyane Méridionale" dont elle est titulaire

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**  
arrêté n° DEAL/UPR/MS130 en date du 11 Juillet 2018 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_  
 M. le Préfet de : Guyane

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :**  
M Daniel Cucheval qualité Président de la Commission  
Membres titulaires : M Laurent Balnette qualité Commissaire Enquêteur  
Mme Agnès Gauthier qualité "  
M Claude L'Honné Serra qualité "  
Membres suppléants : M Seige Boucard qualité "  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du lundi 16 Juillet 2018 au Samedi 23 août 2018  
les lundi de 8h à 16h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les mardi - mercredi - jeudi de 8h à 16h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les vendredi de 8h à 13h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : \_\_\_\_\_  
Autres lieux de consultation du dossier : 15 communes de la Guyane (voir l'arrêté d'ouverture de l'enquête)

**Registre d'enquête :**  
comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :** En 17aine de ouanary  
les Samedi 19 Juillet 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les Samedi 23 Août 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

13

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

**PREMIERE JOURNEE**

Les le 16 Juillet de 8 heures 00 à 16 heures 00  
2018

Observations de M<sup>(1)</sup>

Pour moi, je pense les recherches de prospection,  
car un pays se développe avec tout cela. Rôle aux  
politiques et à l'état de voir si l'on participe à la  
continuité du colonialisme ou ensemble pour l'évolution  
économique de la zone.

BORDE S Bruno

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent  
formulaire en adressant directement au commissaire enquêteur.

SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT GUYANE

COMMUNE SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande de la Société  
Total E&P Guyane Française (TEPGF)  
pour l'octroi d'une autorisation  
d'ouverture de travaux miniers pour la  
réalisation d'une campagne de 5  
forages d'exploration pétrolière en  
mer au sein du planis de  
recherche "Guyane Maritime" dans  
elle est titulaire -

réf. 501 051

Berger  
Levraut

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** Demande de la Société Total E&P Guyane Française pour l'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation d'une campagne de 5 forages d'exploration pétrolière en mer au sein des

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :** permis de recherche "Guyane Ouest" dont elle est titulaire  
arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 11 Juillet 2018 de \_\_\_\_\_

M. le Maire de : \_\_\_\_\_  
 M. le Préfet de : Guyane

**Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :** ?  
M. Denis Au cheval qualité Procureur  
Membres titulaires : M. Laurent Balmelle qualité Commissaire Enquêteur  
M. Claude Henri Souma qualité " "  
M. Janyse Gauthier qualité " "  
Membres suppléants : M. Serge Boulara qualité " "  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du lundi 16 Juillet 2018 au Jeudi 23 Août 2018  
les lundi - mardi de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les mercredi - jeudi de } 7h30 à } 14h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les vendredi de } à } 30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Siège de l'enquête :** \_\_\_\_\_  
**Autres lieux de consultation du dossier :** 14 autres communes de Guyane

**Registre d'enquête :**  
comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

**Réception du public par le commissaire enquêteur :**  
les Vendredi 20 Juillet 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les Mercredi 22 Août 2018 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA  
REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CINQ FORAGES D'EXPLORATION EN MER PAR LA SAS  
TOTAL E&P GUYANE FRANCAISE

PREMIERE JOURNEE

Les lundi 16 de 7 heures 30 à 14 heures 30  
juillet 2018

Observations de M<sup>rs</sup>

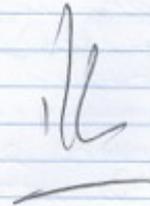
PERMANENCE n° 1 du Vendredi  
20 Juillet 2018

ouverture de la permanence : 9h.

Aucune visite sur de consultation  
de dossier

Fin de la permanence : 12h.

Laurent BARRÉ  
Commissaire enquêteur



\*\* Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent  
registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

PERMANENCE n° 2 du Mercredi

22 Aout 2018

Ouvreur de la permanence : qk.

→ Je suis venue exprimer mon opposition à ce projet. Je suis pour l'exploitation de ressources tournées vers l'avenir, le pétrole n'en est pas une. La Guyane regorge de possibilités pour développer d'autres types d'énergies renouvelables. Des travaux ont été faits en ce sens. Nagali CHRISTOPHE, 22/08/18

→ Je tiens à dire que je suis opposé à ce projet qui est tout à fait contraire au bon sens et qui ne profitera en aucune façon à la Guyane ni aux guyanais. Les risques encourus sont trop grands et les compagnies pétrolières sont aujourd'hui incapables de maîtriser les fuites qui ne manqueront pas de se produire. Il est regrettable que nos élus et notre gouvernement ne se décident pas encore à se lancer dans les énergies renouvelables. Daniel HO KONG KING 22/08/18

Je tiens à m'exprimer à vive voix à travers  
ce courrier afin de dénoncer le mépris des  
compagnies pétrolières envers ma Guyane  
charnière de l'enfer vert.  
On est le territoire le plus riche en biodiversité  
en matière de faune et de la flore.  
On a une grande richesse en plantes en  
nouvelles molécules qui attend d'être découvertes  
pour soigner la population.  
Qui sont déjà connus par le peuple  
premier de Guyane qui ont le savoir  
ancestral.  
Alors je ne veux pas en quoi l'exploitation  
pétrolière pourra être un aboutissement de développement  
économique au détriment de nos réserves  
naturelles, de notre luxurieuse forêt  
qui peut-être est la dernière forêt protégée  
des plateaux de Guyane.  
Une Amazonie, avec ses rivières,  
ses fleuves et sesmers.  
Sans oublier la barrière de corail récemment  
découverte au large de la Guyane.  
Lassant les animaux marins en paix,  
évitant de les découvrir, ils sont très  
sensibles aux matériaux, à la technologie  
utilisée par les bateaux et les plateformes  
de recherche.  
L'humanité, le droit de vivre sans avoir  
peur d'une catastrophe écologique.  
M<sup>re</sup> AILEN DE SOUZA FRANKIM  
(Co-président de l'Association des parents d'élève)

Tout développement économique entraîne souvent de grands  
sacrifices. Il n'en est pas moins pour ce projet pétrolier en  
Guyane. Nos pays voisins limitrophes se sont lancés dans  
la production pétrolière depuis des années. Pourquoi pas en  
Guyane tenter l'expérience en gardant aussi une maîtrise

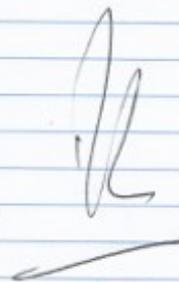
sur la protection du milieu environnemental. Soyons fiers et exigeants  
que les retombées économiques soient bénéfiques aux Guyanais  
pour le développement du pays, qui, à mes yeux, souffre  
de plus en plus dans une précarité. Nous devons relever  
la tête et montrer que nous pouvons allier notre progression  
économique à la protection des hommes et de l'environnement

M. SERRIER Adylt Mairé  
Sr Georges

Fu de la permanence : 12 h.

Laurent BAUREL

Commissaire - enquêteur



#### **ANNEXE 7**

**Analyse comptable des registres d'enquête en mairie.**

**Cette analyse, sous forme de tableau est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 7.**

#### **ANNEXE 8**

**Synthèse des Avis de Registre dématérialisé**

**Cette synthèse est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 8.**

#### **ANNEXE 9**

**Ensemble des tableaux de dépouillement (par série de 150 mails).**

**L'ensemble des 16 tableaux de dépouillement est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 9.**

#### **ANNEXE 10**

**Avis déposés par formulaires individuels ou abordant des thèmes divers.**

**Le tableau des avis déposés par formulaires individuels ou abordant des thèmes divers est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 10.**

#### **ANNEXE 11**

**Procès- verbal de synthèse adressé au Maître d'Ouvrage.**

**Le Procès-Verbal de Synthèse est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 11.**

#### **ANNEXE 12**

**Exploitation par thèmes des observations réalisées par la commission d'enquête.**

**L'exploitation par thèmes des observations réalisées est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 12.**

#### **ANNEXE 13**

**Réponse de TE&PGF au PV de synthèse.**

**Le document de réponse de TE&PGF au PV de Synthèse est disponible sur la Clé USB fournie avec le rapport, sous la référence Annexe 13.**

**FIN DU DOCUMENT « ANNEXES »**